



GUIDE DE SÉCURITÉ

pour les événements
nautiques et aquatiques

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Production

Direction de la promotion de la sécurité

Responsables de projet

Patrick Daigle, éducateur physique et guide en tourisme d'aventure

Sylvie Turner, conseillère, Direction de la promotion de la sécurité,
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Rédaction

Danny Brosseau, coordonnateur des programmes, Société de sauvetage

Patrick Daigle, éducateur physique et guide en tourisme d'aventure

Pierre Trudel, directeur général, Fédération québécoise du canot et du kayak

Sylvie Turner, conseillère, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Édition

Direction des communications

© Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Version imprimée

ISBN : 978-2-550-55936-8

Version électronique

ISBN : 978-2-550-55937-5

Gouvernement du Québec, 2009

GUIDE DE SÉCURITÉ

pour les événements
nautiques et aquatiques

Éducation,
Loisir et Sport

Québec 

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes suivantes :

M. Michel Bonin, chef des opérations, Service de sécurité incendie de Montréal;

M. Jocelyn Leblanc, formateur, Fédération québécoise du canot et du kayak et Société de sauvetage;

M. Stéphane Mousseau, kinésiologue et guide en tourisme d'aventure;

M^{me} Penny Paris, directrice générale, Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive;

M. Bernard Hugonnier, directeur technique, Fédération québécoise du canot et du kayak.

En plus de ces collaborateurs, d'autres personnes ont été associées à la réalisation de ce document et nous les en remercions :

MM. Hubert Desgagnés et **Robert Jinchereau** de la Garde côtière canadienne;

M^{me} Karen Lamothe et son équipe du Triathlon de Drummondville;

M^{mes} Manon Benoit, Rosalie Bibeau-Lesage, Katerie Leclerc et **Marjolaine Roy-Beaudry** ainsi que **MM. Martin Forcier, Éric Girard, André Latendresse, Jasmin St-Laurent** et **Sébastien Turner**, membres du comité nautique de la Société de sauvetage.

En outre, certaines personnes ont fourni un aperçu des façons de faire du milieu à titre d'organiseurs et d'organisatrices d'événements nautiques et aquatiques comme les suivants :

- Le Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau;
- Le Festival d'eau vive du Haut-Saint-Maurice;
- Le Canot d'août, rivière Châteauguay;
- La Grenouille en fête, rapides de Chambly;
- Le Festival Vagues-en-ville, Québec.

Avant-propos

La présente édition du *Guide de sécurité pour les événements nautiques et aquatiques* grand public résulte de la collaboration de tous les intervenants et intervenantes des milieux de pratique, qui ont fourni une quantité énorme de renseignements complémentaires. Du côté de l'eau vive, les fédérations de pratiques nautiques (Fédération québécoise du canot et du kayak, Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive, etc.) ont depuis longtemps élaboré des contenus et des formations dans le domaine de la sécurité. Depuis près de dix ans, la Société de sauvetage dispose d'une patrouille d'intervention nautique. Ce guide est le résultat d'une mise en commun des connaissances de toutes ces personnes, pour le mieux-être de la population du Québec et du Canada.

Cet ouvrage est assorti d'importants extraits des documents suivants: le *Guide pour la préparation des événements nautiques*, rédigé par Danny Brosseau de la Société de sauvetage — qui en détient les droits d'auteur — et par Marion Billard du Bureau de la sécurité nautique de Transport Canada, en collaboration avec la Garde côtière canadienne, le tout reproduit avec la permission des titulaires des droits d'auteur;

le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures – Canotage*, réalisé par le Conseil québécois du loisir et la Fédération québécoise du canot et du kayak, titulaires des droits d'auteur et coauteurs du guide, le tout reproduit avec la permission des titulaires des droits d'auteur;

le *Guide des parcours canotables du Québec*, réalisé par la Fédération québécoise du canot et du kayak et édité par Broquet inc., le tout reproduit avec la permission des titulaires des droits d'auteur.

La sécurité des personnes qui participent à des activités nautiques et aquatiques demeure avant tout la responsabilité des responsables de l'organisation de ces activités, qui puiseront dans ce guide les consignes et les conseils pouvant faciliter leur préparation. Ce document renferme en outre une information qui, d'une part, est nécessaire à la formation d'une équipe compétente en matière de surveillance, de prévention et d'intervention et qui, d'autre part, est indispensable aux personnes participantes.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Société de sauvetage et la Fédération québécoise du canot et du kayak, qui ont largement contribué au contenu de ce guide.

Table des matières

Liste des sigles et acronymes	6
Introduction	7
Chapitre 1: Information générale	9
1.1 Objectif du guide	9
1.2 Limites du guide	9
1.3 Définitions	9
1.4 Caractéristiques de ce type d'événement	10
1.5 Événements en milieu urbain ou en région éloignée	10
1.6 Activités et sports visés	10
1.7 Responsabilités de l'organisation	11
1.8 Ratio et encadrement	11
1.9 Assurance responsabilité	11
1.10 Liste d'événements nautiques et aquatiques grand public	12
Chapitre 2: Éléments liés à la prévention primaire	13
2.1 Déterminer les objectifs de l'événement	13
2.2 Circonscrire les lieux du parcours	13
2.2.1 Détermination des zones et des lieux réservés	13
2.2.2 Vérification du plan d'eau	14
2.2.3 Classification du parcours	14
2.2.4 Classification des rapides	15
2.2.5 Détermination des risques	17
2.3 Relever les caractéristiques des personnes participantes	18
2.4 Couvrir les aspects administratifs	18
2.4.1 Lois et règlements visant chaque activité	18
2.4.2 Notifications	19
2.5 Déterminer les facteurs de risque	20
2.6 Sélectionner les moyens à mettre en place	20
2.6.1 Élimination ou limitation des facteurs de risque	20
2.6.2 Encadrement approprié	21
2.6.3 Vérification de la sécurité des personnes participantes	21
2.6.4 Éléments de sécurité à prévoir pour une activité nautique	22
2.6.5 Comité chargé des soins d'urgence	22
2.6.6 Positionnement de l'équipe de soins d'urgence	22
2.6.7 Exigences imposées aux membres bénévoles des équipes de secours, de patrouille et de sauvetage nautiques	23

2.7	Informar, communiquer et effectuer la signalisation	23
2.7.1	Fiche santé et acceptation des risques	24
2.7.2	Recommandations aux personnes participantes	24
2.8	Établir un plan d'urgence	26
Chapitre 3: Éléments liés à la prévention secondaire		27
3.1	Reconnaître les situations d'urgence	27
3.2	Suivre l'évolution des conditions météorologiques et de l'environnement	28
3.3	S'assurer de la fiabilité des communications	28
3.4	Disposer de moyens de communication	29
3.5	Réduire le temps de réaction et le délai en ce qui concerne les premiers secours (extraction et stabilisation)	29
3.5.1	Liste des tâches de l'équipe de soins d'urgence	30
3.5.2	Matériel de sauvetage	31
3.5.3	Trousse de premiers soins	31
3.5.4	Types d'équipements de sauvetage (activités en eau vive)	31
3.5.5	Types d'embarcations de sauvetage	32
3.6	Prévoir le transport et l'évacuation	36
3.7	Consigner les rapports des bénévoles	36
Chapitre 4: Éléments liés à la prévention tertiaire		37
4.1	Faire un état de la situation	37
4.2	Noter les correctifs à apporter	37
4.3	Contribuer à l'élaboration des guides	37
Conclusion		39
Références utiles		41
	Annexe 1: Liste des tâches de la personne ou du comité responsable	43
	Annexe 2: Grille de repérage des risques et prévention	45
	Annexe 3: Liste de vérification du poste de premiers soins	48
	Annexe 4: Contenu d'une trousse de premiers soins	49
	Annexe 5: Matériel de sauvetage de base pour une embarcation	50
	Annexe 6: Équipement de secours: intervention terrestre	51
	Annexe 7: Équipement de patrouille ou de sauvetage: intervention nautique	52
	Annexe 8: Protocoles d'intervention suggérés	53
	Annexe 9: Communications maritimes: pour en savoir plus	57
	Annexe 10: Conseils applicables à une opération de recherche	58
	Annexe 11: Formulaire préparatoire à un événement grand public	60
Bibliographie		63

Liste des sigles et acronymes

AVNAV	Avis à la navigation
CQL	Conseil québécois du loisir
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
FQCKEV	Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive
GCAC (CCGA)	Garde côtière auxiliaire canadienne (<i>Canadian Coast Guard Auxiliary</i>)
GCC	Garde côtière canadienne
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRSC	Centre de sauvetage maritime (<i>Maritime Rescue Sub-Centre</i>)
PC	Poste de commande
QG	Quartier général
SCTM (MCTS)	Services des communications et du trafic maritime (anciens sigles : STM et SRGC)
SITREP	Rapport de situation opérationnelle (<i>Situation Report</i>)
SPU (EMS)	Services préhospitaliers d'urgence (<i>Emergency Medical Services</i>)
VFI (PFD)	Vêtement de flottaison individuel (<i>Personal Floating Device</i>)
VHF	Système radio à très haute fréquence (<i>Very High Frequency</i>)

Introduction

De nombreuses activités nautiques sont organisées chaque année sur les plans d'eau du Canada. Il peut s'agir d'une compétition de quillards au large de la Gaspésie, d'une descente en kayak dans la baie de Fundy, d'une régates de bateaux de haute performance en Colombie-Britannique, d'un festival d'eau vive ou d'un rallye aquatique, ou même de la traditionnelle course de canots du Carnaval de Québec. Depuis les baignoires modifiées jusqu'aux embarcations en carton, en passant par les chambres à air et les citrouilles évidées, à peu près tous les objets qui flottent se croisent sur nos voies navigables. Du côté des personnes participantes, les plaisanciers et les plaisancières qui débutent comme les athlètes de calibre professionnel sont à la recherche de nouveaux défis. Chaque activité exige une planification rigoureuse, non seulement pour en assurer une saine gestion, mais aussi pour préserver la sécurité des individus. Le *Guide de sécurité pour les événements nautiques et aquatiques* suggère une structure de travail aux responsables de l'organisation des activités et vise à les orienter vers les ressources appropriées afin d'assurer la qualité des événements prévus.

Ces personnes doivent connaître les dangers qui pourraient menacer les participants et les participantes à une activité, qui doivent par ailleurs être au courant de ces dangers. Au Québec, plusieurs organismes ont acquis une expertise en sécurité nautique et aquatique, par exemple la Société de sauvetage, les fédérations de canot et de kayak – entre autres la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) et la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive (FQCKEV) – et certains groupes privés. Toutefois, les responsables de l'organisation devraient connaître les normes en vigueur de même que les procédures et les recommandations qui font l'unanimité dans chacune des disciplines. Finalement, ces personnes devraient consulter les autorités municipales, portuaires, etc., pour s'assurer que leur activité est conforme aux règlements en vigueur.

Plusieurs responsables d'événements d'envergure s'adressent aux services d'incendie, d'ambulance et de police de même qu'au personnel hospitalier de leur municipalité pour assurer la sécurité des participants et des participantes. D'autres ont recours à des bénévoles d'équipes de patrouille nautique, de sauvetage et de secours. Mais qu'advient-il lorsque les seules personnes disponibles sont des bénévoles sans formation?

Le présent guide a été rédigé pour répondre à des questions diverses, c'est-à-dire pour aider les gens à organiser leur équipe d'intervention. Il est évident que l'ampleur des dispositifs de sécurité peut varier selon qu'il s'agit d'un triathlon, d'une régates amicale de dériveurs légers ou d'une course transatlantique.

Les renseignements qui suivent sont destinés aux responsables de l'organisation en quête de suggestions pour préparer leur événement. Rien n'empêche ces personnes d'en faire davantage si elles le jugent nécessaire.

Chapitre 1 : Information générale

1.1 Objectif du guide

L'objectif du présent guide est d'aider les responsables de l'organisation d'événements nautiques et aquatiques de type grand public à planifier des activités sécuritaires. Cet outil les aidera à prévoir l'ensemble des actions préventives et correctives, quels que soient les sports ou les activités concernés.

On y trouve les éléments dont on doit tenir compte pour planifier un événement, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité. Le but n'est pas de réécrire les documents qui existent déjà, mais d'établir des liens entre eux, de fournir des outils appropriés à chaque discipline sportive et de proposer une marche à suivre pour les personnes chargées de l'organisation. Il ne s'agit ni de remplacer une formation professionnelle en la matière ni de remédier aux recommandations des spécialistes.

La démarche proposée est complétée par l'utilisation, selon le cas, de certains documents précisant les lois et les règlements en vigueur, les normes, les procédures ainsi que les suggestions contenues dans les règlements de sécurité de certaines disciplines et le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* du Conseil québécois du loisir (CQL) et autres. La démarche aboutit à une liste des tâches de la personne ou du comité responsable, présentée à l'annexe 1. Cette liste permet non seulement d'éviter les oublis, mais également d'estimer les coûts liés aux mesures de sécurité prévues.

Voici donc les lignes directrices devant baliser la sécurité de tels événements. À vous d'en faire un bon usage. Dans une optique plus large, vous pouvez visiter le site <http://www.festivals.qc.ca/> pour vous renseigner sur les autres aspects de l'organisation d'événements sportifs.

1.2 Limites du guide

Ce guide concerne la prévention et la sécurité d'un événement nautique ou aquatique grand public. On ne doit pas le confondre avec d'autres documents qui traitent des normes et des procédures à respecter pour l'encadrement de petits groupes. Les fédérations concernées par de telles activités fournissent toute l'information nécessaire. Si aucun organisme national

comme une fédération ou une association n'est impliqué, on se doit de choisir avec vigilance les modalités d'encadrement. On peut alors suivre les recommandations qui s'appliquent aux activités touchées par l'événement concerné.

1.3 Définitions

Les événements concernés se définissent à partir de trois caractéristiques principales: ce sont des événements grand public, de type nautique ou de type aquatique.

Événements grand public: événements offerts à une vaste population par l'intermédiaire d'une promotion ouverte (journaux, télévision, radio, etc.). Cette caractéristique a un effet sur les qualités des personnes participantes et les préalables exigés. Aucun sous-groupe n'est encadré séparément. Les personnes progressent souvent à leur propre rythme. On ne pourrait, par exemple, former un groupe de dix personnes accompagnées d'un guide puisque chacun fait partie d'un seul grand groupe.

Nautique: se dit des activités et des sports pratiqués sur l'eau. *Note(s):* En anglais, l'adjectif *aquatic* qualifie les activités et les sports pratiqués dans l'eau ou sur l'eau. En français toutefois, on utilisera l'adjectif *nautique* pour qualifier les activités et les sports se pratiquant sur l'eau, tels que le ski nautique, la voile, la navigation de plaisance et la sécurité en embarcation, d'autant plus que ces activités et ces sports requièrent des rudiments de navigation. (Définition tirée du *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française.)

Aquatique: se dit des activités et des sports pratiqués dans l'eau. *Note(s):* (...) l'adjectif *aquatique* ne qualifie que les activités et les sports se pratiquant dans l'eau, tels que la natation, le plongeon, la plongée sous-marine et la sécurité en piscine. (Définition tirée du *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française.)

Pour faciliter la compréhension du texte qui suit, il importe de définir aussi les termes norme, exigence et recommandation. Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements sont priées de consulter notamment le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* du CQL.

Norme: écrit qui définit les caractéristiques techniques et autres critères applicables à un produit ou à un service.

Exigence: condition indispensable à la pratique sécuritaire d'une activité.

Recommandation: ensemble de manœuvres ou de procédés utilisés dans la conduite d'une opération pour aboutir à un résultat précis. Généralement, les manœuvres s'exécutent selon une séquence précise.

Pour le détail de ces définitions, on peut consulter notamment le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures*.

1.4 Caractéristiques de ce type d'événement

L'encadrement grand public suppose que l'organisation s'adresse à un ensemble d'individus plutôt qu'à une seule personne ou qu'à un sous-groupe restreint. Ces personnes n'ont pas entre elles de lien autre que le désir de participer à l'événement. Il est à noter que les événements nautiques et aquatiques de ce type peuvent être offerts dans un cadre sportif compétitif ou strictement récréatif. Il est donc possible de rassembler des individus dont les capacités physiques, techniques, matérielles et psychologiques sont fort variées. Les responsables de l'organisation doivent donc prendre ces caractéristiques en considération afin de pallier les risques potentiels et d'assurer une gestion efficace.

La communication avec les personnes participantes étant différente de celle qui unit un guide et un groupe d'individus, les moyens retenus devront être judicieusement choisis. Par exemple, il n'est peut-être pas nécessaire de présenter un exposé sur la sécurité à un sous-groupe pour informer directement les gens. Le cas échéant, des affiches ou un avis pourront être les seuls moyens utilisés pour transmettre l'information.

Ces difficultés de communication, ajoutées aux capacités diverses des participants et des participantes, exigent des choix appropriés, par exemple ne pas descendre tel rapide ou limiter le nombre de personnes. Les responsables de l'organisation devront, par exemple, ou bien laisser toute liberté de mouvement aux personnes, ou bien les contraindre puisque leur vitesse respective de descente est fort variable. La communication sera plus particulièrement traitée au chapitre 2.7.

1.5 Événements en milieu urbain ou en région éloignée

L'événement à organiser peut se dérouler en milieu urbain ou en région éloignée, ce qui entraîne des effets importants sur les interventions des secouristes. Parfois, les deux types de régions peuvent partager un même événement. Il s'agit donc de déterminer, pour chacune d'elles, la distance à parcourir pour joindre les services de santé et le temps nécessaire pour le faire. Le cas échéant, les pratiques d'intervention seront adaptées et les personnes participantes devront être clairement avisées des risques à courir. Par exemple, le *Wilderness Medicine Adventure* recommande d'appliquer le protocole d'intervention en région éloignée lorsque les services médicaux d'urgence sont à plus d'une heure de route. Une activité se déroulant à un kilomètre des services expose probablement la population aux mêmes délais de réponse (évacuation, transport, etc.).

1.6 Activités et sports visés

Toutes les activités nautiques devront respecter les normes de pratique de leur discipline. On doit communiquer avec les organismes responsables pour obtenir plus d'information sur celles qui ne requièrent aucun vêtement de flottaison individuel (VFI).

Parmi les activités et sports nautiques se trouvent :

- le kayak;
- le canot;
- le surf;
- la voile;
- le rabaska;
- la planche à voile;
- le surf cerf-volant ou la planche cerf-volant (*kite*);
- la pêche en embarcation.

On peut aussi y inclure les courses de bateau-dragon et d'aviron ainsi que certaines activités originales comme les courses de citrouilles vidées ou de tout autre radeau artisanal. Le port du VFI n'est pas exigé pour certaines d'entre elles.

Les activités aquatiques sont pratiquées sur ou dans l'eau, sans VFI. S'y trouvent, entre autres :

- la natation;
- la nage en eau vive.

1.7 Responsabilités de l'organisation

Un événement est un fait qui revêt une certaine importance; il regroupe des personnes invitées à participer à des activités qui se déroulent en un lieu précis. La personne chargée de l'organisation assume des responsabilités liées aux lieux de pratique, à l'accès, aux coûts, etc. Elle doit s'acquitter d'une obligation légale de moyens et non de résultat. Elle doit favoriser le respect des lois et des pratiques en vigueur (voir la liste des documents à se procurer à la section *Références utiles*), sans toutefois obliger les personnes participantes à s'y conformer. Elle doit, par exemple, leur indiquer le matériel obligatoire dans une embarcation, sans toutefois être tenue à une vérification systématique de ce matériel. L'obligation de moyens consiste donc, au minimum, à informer les participants et les participantes de leurs obligations et de leurs devoirs ainsi qu'à mettre en place les mesures appropriées en matière de sécurité et de prévention.

En contrepartie, la personne participante a aussi des responsabilités et des devoirs. Le respect des lois et des règles de pratique lui revient. Elle est responsable de sa participation et assume les risques qui lui ont été signalés par l'organisation (voir le formulaire d'acceptation des risques à la section 2.7.1). Elle doit suivre les directives de l'organisation (voir la section *Communication avec les personnes participantes* au chapitre 2).

1.8 Ratio et encadrement

Les activités encadrées sont soumises à des critères précis. Les guides doivent avoir une formation minimale reconnue et leur pratique se limite à des zones déterminées et à des nombres précis de personnes.

Lors d'un événement nautique ou aquatique grand public, les personnes participantes sont considérées comme autonomes. En cas de difficulté, d'autres peuvent prêter main-forte.

Il va sans dire que plusieurs éléments doivent être maîtrisés par l'organisation. En fin de compte, les ratios devraient se rapprocher de ce qui est permis dans la pratique encadrée. Toute la différence réside dans la manière de faire: sécurité fixe au pied d'un rapide, présence d'une embarcation d'intervention en certains lieux, etc. Le temps d'intervention étant déterminant, plusieurs stratégies peuvent être efficaces. Il s'agit de trouver la meilleure manière de répondre à des exigences élevées.

1.9 Assurance responsabilité

L'organisation doit être titulaire d'une assurance responsabilité appropriée. Cette assurance peut être offerte aux membres d'une fédération de loisir, d'une fédération ou d'une association sportive, ce qui facilite les choses. Toutefois, si tel n'est pas le cas, les responsables de l'organisation peuvent se tourner vers les organismes Festivals et Événements Québec ou Aventure Écotourisme Québec.

1.10 Liste d'événements nautiques et aquatiques grand public

Depuis plusieurs années, de nombreux événements nautiques et aquatiques grand public ont été organisés au Québec. Il ne faut pas hésiter à entrer en communication avec les responsables de ces événements pour obtenir plus d'information. En voici quelques-uns :

Voile

Cork, Kingston, Ontario

Canot, kayak, etc.

Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau

Canot, kayak

Descente de la rivière L'Assomption, Au Canot volant

Canot, kayak, etc.

Festival d'eau vive du Haut-Saint-Maurice

Nage en eau calme

Traversée internationale du lac Saint-Jean

Nage en eau vive

La Grenouille en fête, Chambly

Canot, kayak, etc.

Festivague de la Mountain Equipment Co-op

Canot, kayak, etc.

Festival Vagues-en-ville, Québec

Canot

Descente du Saint-Maurice

Canot, kayak

Jamboree de la rivière Rouge

Canot

La Batiscan en fête

Canot, kayak

Festival de la Kipawa

Canot, kayak, etc.

Festival Moose River

Canot, kayak, etc.

Canot d'août, rivière Châteauguay

Canot, kayak, etc.

Les îles à la rame, Sorel

Canot, kayak, chambre à air, etc.

La journée trippante de Disraeli

Chapitre 2 : Éléments liés à la prévention primaire

Pour faciliter la lecture du présent document, le traitement de chacun des éléments suit la chronologie propre à l'organisation d'un événement. Le contenu s'étend donc de la planification et des réflexions préalables à l'établissement du calendrier de l'événement à la réalisation et au bilan final. On y trouve les moments et les gestes associés à chaque étape pour assurer la sécurité de toutes et de tous.

La prévention primaire est une démarche qui se réalise avant l'événement.

Les responsables de l'organisation d'un événement devront établir une planification détaillée des actions à faire. Voici une liste des différentes étapes à intégrer à l'échéancier de planification :

- 1) déterminer les objectifs de l'événement;
- 2) circonscrire les lieux du parcours;
- 3) relever les caractéristiques des personnes participantes;
- 4) couvrir les aspects administratifs;
- 5) déterminer les facteurs de risque;
- 6) sélectionner les moyens à mettre en place;
- 7) informer, communiquer et effectuer la signalisation;
- 8) établir un plan d'urgence.

2.1 Déterminer les objectifs de l'événement

Les responsables de l'organisation doivent se situer par rapport aux objectifs à atteindre. Cette réflexion a une influence directe sur la prise de décisions relatives à la sécurité. Les intentions poursuivies déterminent directement la clientèle visée et les choix liés à la structure, aux moyens de sécurité et aux restrictions à imposer lors de l'inscription ou pendant l'événement.

2.2 Circonscrire les lieux du parcours

Afin d'offrir un événement sécuritaire, les responsables doivent connaître et examiner en profondeur les endroits où se déroulera l'activité, sans se limiter aux lieux mêmes de son exercice (rapides, lacs, etc.). Ces personnes devront établir l'« identité » de chacune des zones utilisées en fonction des explications suivantes. Ce relevé préalable permet de mettre les problèmes potentiels en lumière et les moyens préventifs particuliers à chaque zone.

2.2.1 Détermination des zones et des lieux réservés

Zone d'accueil : espace servant à recevoir les personnes qui participent à l'événement. Il doit être assez vaste pour accueillir le nombre de personnes prévu et assurer un débit suffisant pour les inscriptions ou la réception des dossards.

Certains services doivent être mis à la disposition des personnes participantes, par exemple des toilettes, des kiosques d'information et des cartes détaillées des lieux. L'organisation doit veiller à une gestion efficace des déplacements en cas de panique, d'orage soudain, d'entrée ou de sortie du terrain, etc.

Zone de stationnement : espace choisi en fonction du nombre de véhicules prévus, de la capacité d'accueil et des conséquences de l'événement pour les autres personnes qui utilisent le site. L'organisation doit fournir une signalisation appropriée, c'est-à-dire indiquer le sens des déplacements et les espaces réservés pour les voitures des participants et des participantes. Il serait également judicieux de disposer d'un personnel qui dirigera la circulation.

Zone de transit : emplacement utilisé pour les transferts temporaires ou permanents (par exemple, l'embarquement et le débarquement sur le bord de la rivière). Ce type de zone doit être choisi en fonction du temps de passage des personnes participantes ou des responsables de l'organisation, des moyens de transport, de la circulation des véhicules et du volume de passagers et de passagères.

Zone de navette: espace réservé pour la circulation des navettes. Il est choisi en fonction des véhicules utilisés et de l'état des routes. Les variables qui affectent la gestion des transports routiers sont le volume et la durée des trajets, mais aussi les besoins des autres personnes qui utilisent le site. Il faut aussi prévoir un parcours de remplacement (plan B) au cas où le premier serait bloqué.

Zone d'hébergement: aire choisie en fonction de l'accès aux toilettes, aux douches et, le cas échéant, aux cuisines. Plusieurs zones peuvent être retenues pour une ou plusieurs nuits. La gestion des déplacements vers ces zones et les impacts sur l'environnement doivent aussi être pris en compte.

Zone de pause et de repas: espace prévu pour les repas (apportés ou offerts) si la durée de l'événement le commande. L'organisation fournit l'information sur le matériel nécessaire (toile abri, réchaud, sacs à ordures, lavage de la vaisselle, etc.). Elle est également responsable de la gestion des déchets, du suivi de l'approche « sans trace » ainsi que de la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Pour des raisons de salubrité, l'organisation doit fournir le matériel minimum nécessaire à l'hygiène et minimiser son impact sur l'environnement.

Zone de pratique: lieu d'exercice de l'activité comme telle. L'organisation doit en posséder une connaissance approfondie pour bien le cibler. Elle doit également consulter le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* relatif à la discipline concernée (chapitres 1.3 et 1.4) pour connaître les facteurs de risque et dresser une liste de ceux qui pourraient affecter l'événement dont elle est responsable. Cette étape est primordiale afin de faire le choix des moyens à mettre en place.

2.2.2 Vérification du plan d'eau

Le plan d'eau doit être approprié à la tenue sécuritaire des activités. L'organisation doit prendre en compte les éléments suivants et donner l'information nécessaire aux personnes participantes :

- la marée;
- les courants et les vagues;
- l'état du plan d'eau en fonction des bateaux utilisés;
- la présence d'obstacles fixes;
- la présence de glaces;
- la présence d'un chenal utilisé pour la navigation commerciale;

- les types d'embarcations autorisées sur le plan d'eau;
- les autres restrictions: champs de tir, eau polluée, zone portuaire, barrage, etc.;
- la température de l'eau et de l'air;
- les endroits de refuge ou de sécurité où l'on peut se rendre si les conditions se détériorent et que les participants et les participantes doivent trouver rapidement un abri;
- l'emprise du vent sur le plan d'eau;
- la direction et la force possible du vent dominant.

2.2.3 Classification du parcours¹

CLASSIFICATION DES PARCOURS CANOTABLES

La FQCK classe les parcours canotables selon cinq niveaux de difficulté, soit du niveau I (très facile) au niveau V (très difficile). Cette classification tient compte des facteurs suivants :

- le nombre de rapides et leur difficulté. Les rapides sont classés selon leur niveau de difficulté et selon une échelle qui va de I (très facile) à VI (expert);
- la pente, soit le rapport entre la dénivellation (en mètres) et la distance (en kilomètres);
- l'exposition aux éléments et à d'autres dangers du terrain;
- le nombre de portages et leur longueur;
- le rapport entre le volume et le bassin d'écoulement.

Cette classification tient compte de conditions estivales. En d'autres saisons, il convient de revoir l'évaluation et de l'ajuster aux nouvelles difficultés.

L'éloignement a aussi des répercussions sur certains aspects de l'activité; il doit être considéré dans l'évaluation globale de la difficulté d'une sortie. Toutefois, il n'influence pas le niveau de difficulté technique du parcours lui-même. Il complique cependant le processus d'évacuation en cas d'accident.

NIVEAU I: TRÈS FACILE

Rivière: aucun rapide.

Parcours mixte: la surface des lacs est petite ou leur configuration est telle que l'on navigue en eaux protégées sur une partie importante du trajet. Les portages sont courts et entretenus.

Pente moyenne: 0 %

Portages: de 0 à 1 %

NIVEAU II : FACILE

Rivière: le parcours est généralement composé de rapides de classe I, ou encore moins de 5 % du parcours est composé de rapides de classe II ou plus.

Parcours mixte: quelques lacs du circuit ont des surfaces importantes pouvant offrir une emprise au vent, ce qui rend la navigation modérée à quelques reprises sur l'ensemble du trajet, ou encore quelques portages peuvent s'étendre en moyenne sur 500 mètres, mais les sentiers sont bien dégagés.

Pente moyenne : de 0 à 0,075 %

Portages : de 1 à 3 %

NIVEAU III : MOYEN

Rivière: le parcours est généralement composé de rapides de classe II ou moins, ou encore moins de 5 % du parcours est composé de rapides de classe III ou plus.

Parcours mixte: quelques grands lacs peuvent composer le parcours ou les portages sont quelquefois longs, mais faciles. Les passages entre deux lacs par un ruisseau peuvent nécessiter de la cordelle ou du halage.

Pente moyenne : de 0,075 à 0,15 %

Portages : de 3 à 5 %

NIVEAU IV : DIFFICILE

Rivière: le parcours est généralement composé de rapides de classe III ou moins, ou encore moins de 5 % du parcours est composé de rapides de classe IV ou plus.

Parcours mixte: plusieurs grands lacs ou réservoirs composent au moins 50 % du circuit. Les traversées sont exposées à des vents allant de modérés à forts ainsi qu'à des vagues et les accostages sont difficiles, ou encore les portages peuvent représenter un dénivelé important en plus d'être longs et encombrés.

Pente moyenne : de 0,15 à 0,25 %

Portages : de 5 à 8 %

NIVEAU V : TRÈS DIFFICILE

Rivière: le parcours est généralement composé de rapides de classe IV ou moins, ou encore plus de 5 % du parcours est composé de rapides de classe V ou plus.

Parcours mixte: le parcours est composé presque totalement de grands plans d'eau où les traversées sont exposées à de très forts vents ou encore les portages, longs et encombrés, voire disparus, représentent plus de 30 % de tout le trajet.

Pente moyenne : 0,25 % ou plus

Portages : 8 % ou plus

2.2.4 Classification des rapides²

Chaque rapide est classé selon une échelle de I à VI, soit du plus facile au plus difficile. Cette classification tient compte de la force du courant, de la présence d'obstacles (les roches ou les vagues), de la topographie et de la difficulté à exécuter les manœuvres de récupération.

Classe I

Négociation facile. La vitesse du courant est rarement supérieure à 2 m/s et les vagues sont inférieures à 15 cm. Le meilleur passage est large et évident. Les obstacles s'évitent facilement. Une maîtrise de l'embarcation en eau calme est nécessaire.

Classe II

Négociation mouvementée. La vitesse du courant peut atteindre 3 m/s et les vagues (jusqu'à 80 cm) sont régulières. Les passages sont francs, faciles à discerner, mais exigent quelques manœuvres. Les contre-courants sont fréquents et faciles à accrocher, et les seuils sont petits (60 cm). Des connaissances de base (manœuvres, gîte, sécurité) sont requises. Le dessalage présente un risque de bris ou de perte de matériel pour les débutants. La récupération est facile.

¹ Chapitre 1.3 du *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures – Canotage*.

² Chapitre 1.3 du *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures – Canotage*.

Classe III

Négociation difficile. La vitesse du courant peut atteindre 4 m/s et est difficile à neutraliser en bac arrière. Les vagues irrégulières sont hautes (de 80 cm à 1,5 m). Le meilleur passage n'est pas toujours visible de l'embarcation, mais devient évident de la rive. Les manœuvres doivent être précises. Les contre-courants peuvent être courts; des points d'arrêt sont possibles avant les passages délicats. On rencontre des seuils de 1 m, des drossages, des trous et des rouleaux. Une maîtrise avancée de la technique est requise. La reconnaissance est généralement nécessaire pour les canots ouverts et la flottaison ajoutée est recommandée. La récupération n'est pas trop difficile pour une équipe expérimentée. S'ils sont longs, ces rapides peuvent être dangereux pour les personnes et pour le matériel.

Classe IV

Négociation très difficile. Le courant est très rapide (jusqu'à 6 m/s) et les vagues sont hautes (1,5 m et plus). Les rapides avec passages étroits et les nombreux obstacles dangereux exigent des manœuvres très précises et une grande expérience de l'eau vive. Le parcours est souvent unique et difficile à repérer. Une reconnaissance à partir de la rive est nécessaire lors d'une première descente. Les points d'arrêt sont rares et difficiles à accrocher. Les contre-courants sont courts et instables. On rencontre des rouleaux, des seuils (jusqu'à 2 m), des rappels, des drossages et des trous dessalatoires. La récupération est difficile. La flottaison ajoutée est indispensable pour les canots ouverts.

Classe V

Négociation extrêmement difficile. Le rapide est réservé aux experts après une reconnaissance à partir de la rive. Une assistance à partir de la rive est recommandée. On rencontre des courants très puissants, des marmites, de violents ressacs, des vagues très hautes et irrégulières, des contre-courants très turbulents qu'il faut généralement éviter, des trous énormes, de violents drossages, de puissants rouleaux, de gros seuils (2 m ou plus), des vagues explosives et l'on ne trouve aucun planiol. La négociation des passages est complexe et exige des manœuvres puissantes et très précises. Les obstacles sont souvent impossibles à éviter. La visibilité est limitée (virages, hautes vagues) et les points de repère sont difficiles à mémoriser. La récupération est très difficile et très dangereuse si le rapide est long.

Classe VI

Rapide généralement infranchissable pour tout type d'embarcation en raison de la pente, de l'encombrement et du volume. Une fausse manœuvre peut entraîner un risque pour la vie. Le passage est à la limite des possibilités de la technique et de l'équipement actuels.

2.2.5 Détermination des risques³

À titre indicatif, voici quelques-uns des principaux facteurs de risque répertoriés dans le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* concernant le canotage et le kayak de mer. Les personnes qui veulent en savoir plus peuvent consulter les guides relatifs à chacune des disciplines.

Danger, menace	Facteur de risque	Conséquence	Prévention	Probabilité: <i>basse, moyenne, élevée, extrême</i>
Risques liés au milieu ou à l'environnement				
Vent Bourrasque Grain	Force	Dispersion du groupe Difficulté à se diriger Dessalage	Ne pas être sans compagnie Demeurer en groupe Se mettre à l'abri Surveiller le ciel	Modérée
Foudre	Exposition	Électrocution	Se mettre à couvert, mais pas sous un arbre isolé	Basse
Autres
Risques liés à la nature de l'activité				
Manque de connaissance	Éloignement de la rive	Noyade	Suivre des cours de formation	Modérée
Embâcles Branches, troncs d'arbres Passoire	Force du courant et degré d'enchevêtrement	Noyade	Passer loin Reconnaître les rapides Se hisser sur l'obstacle Portager	Élevée
Rappel Rouleau	Force du courant	Noyade	S'abstenir de descendre Connaître les techniques de sortie Portager	Modérée
Eau froide (15 °C ou moins)	Perte de chaleur rapide	Hypothermie	Tenue vestimentaire appropriée	Élevée
Autres
Risques liés à la personne				
Peur de l'eau Incapacité à bien nager	Panique	Noyade	Évaluation physique et psychologique	Élevée

³ Chapitre 1.4 du *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures – Canotage* et chapitre 1.4 du *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures – Kayak de mer*.

2.3 Relever les caractéristiques des personnes participantes

Cette étape importante a des répercussions qui varient en fonction de l'événement et des activités proposées. Connaître l'âge des personnes participantes, leur niveau de maîtrise de la technique, leur état physique et psychologique, leur nombre, leur intérêt probable pour l'événement (plaisir, défi, compétition, fête, etc.) permet de se faire une idée de la clientèle et de la gestion des risques. Par exemple, un événement qui attire des gens voulant s'amuser et participer à une grande fête (par exemple, le Tour de l'île de Montréal) doit être davantage encadré et supervisé qu'un événement auquel participent un groupe de personnes très motivées et ayant des capacités techniques minimales. Le profil des personnes participantes a une incidence sur le degré d'encadrement à exercer.

Le cas échéant, un lieu de pratique particulier peut obliger l'organisation à limiter l'accès à certaines personnes participantes, à faire une « sélection ». La détermination des participants et des participantes aptes et inaptes à entreprendre l'activité est primordiale et cela peut se faire, par exemple, au moyen d'un bracelet de couleur. L'organisation doit donc déterminer les préalables à la participation en fonction du type d'événement ou des risques des zones de pratique.

Chaque personne qui participe à l'événement devrait idéalement s'inscrire et fournir l'information appropriée à l'activité à entreprendre. Le cas échéant, elle devrait remplir un questionnaire portant sur les éléments suivants :

- nom, adresse et numéro de téléphone (de chaque personne s'il s'agit d'une équipe);
- nom et numéro de téléphone d'une personne à joindre en cas d'urgence;
- âge;
- degré d'expérience dans l'activité en question;
- nom, numéro, type et modèle du bateau ainsi que numéro de série, longueur, largeur, couleur, coque et cabine;
- numéro de voile, nombre de mâts et type de gréement;
- type, marque et puissance du moteur;
- moyens de communication disponibles dans le bateau;
- matériel de navigation.

2.4 Couvrir les aspects administratifs

Les responsables de l'organisation devraient :

- constituer un comité de gestion générale de l'événement;
- constituer un comité de soins d'urgence distinct, selon l'ampleur de l'événement;
- détenir toutes les autorisations nécessaires des diverses administrations (voir le point 2.4.2, *Notifications*, pour plus de détails):
 - si le parcours est dans une voie de navigation → un avis à la navigation (AVNAV) est requis;
 - si le parcours est dans une zone portuaire → une autorisation du port est requise;
- être titulaires des assurances requises pour la tenue de l'événement;
- prévoir, avant l'événement, des rencontres avec les différentes équipes de sécurité et les personnes participantes, si possible, pour diffuser l'information importante;
- prévoir les autorisations et les accès pour la mise à l'eau;
- déterminer à l'avance les paramètres pour annuler ou reporter l'événement.

2.4.1 Lois et règlements visant chaque activité

Il est nécessaire, pour organiser un événement, de considérer les répercussions possibles de la réglementation. Plusieurs activités ne sont soumises ni à un règlement de sécurité (au sens de la Loi sur la sécurité dans les sports) ni aux autres règlements comme ceux du gouvernement fédéral sur le nautisme et les règles applicables à la navigation de plaisance.

Toutes les fédérations d'organismes sportifs et de plein air ainsi que les organismes sportifs non affiliés à une fédération au Québec doivent, en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports, adopter un règlement de sécurité contenant des normes visant tous les aspects de leur sport ou activité : compétition, entraînement, installations, responsables de l'organisation, matériel obligatoire, etc. Ce règlement de sécurité constitue un guide complet sur la protection des participants et des participantes. On peut se procurer les règlements sur la sécurité dans les sports auprès des fédérations concernées.

2.4.2 Notifications

Les responsables de l'organisation de l'activité doivent prévoir des méthodes pour informer les autorités sur les situations d'urgence possibles. Ces autorités pourraient comprendre le Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage de la Garde côtière canadienne (GCC) si l'activité a lieu dans les eaux se trouvant sous sa surveillance. La Gendarmerie royale du Canada, la police provinciale, la police municipale et les services d'incendie seront informés dans les autres cas. L'administration portuaire sera également avisée, s'il en existe une dans la région. Les responsables pourraient avoir besoin de sa permission pour tenir la course. Voici les éléments d'information qui devraient être transmis aux autorités, le cas échéant. Cette liste n'est pas exhaustive et tout autre renseignement pouvant servir aux secouristes en cas d'urgence peut y être ajouté :

- La date, l'heure et les lieux où se déroulera l'activité. On pourra également inclure la latitude et la longitude si on les connaît ou d'autres renseignements sur les lignes de départ et d'arrivée.
- Le schéma du parcours prévu à l'intérieur de la voie navigable.
- La durée prévue du trajet.
- Le nombre de personnes participantes de même que la liste des noms et des numéros leur ayant été attribués.
- Les modalités de sauvetage prévues, c'est-à-dire le nombre d'embarcations de sécurité, leurs dimensions et leur puissance ainsi que le nombre de membres de l'équipe de sauvetage et leur niveau d'expérience. Chaque embarcation doit compter au moins une personne possédant une formation en premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire (RCR). De plus, du matériel de sécurité doit se trouver à bord.
- Les affiches qui informent les localités côtières environnantes et les collectivités locales de la tenue de la course. Les personnes qui utilisent couramment les voies navigables sont ainsi informées de la fréquentation accrue des eaux au cours de cette période.

- Les plans permettant d'avertir les personnes qui utilisent couramment les voies navigables, par exemple les pêcheurs et pêcheuses qui pourraient se trouver dans le secteur. Des avis doivent être affichés sur les quais locaux, les docks, les rampes, dans les marinas, les clubs de navigation de plaisance, etc. Ces avis faciliteront les efforts de sauvetage, au besoin.
- La description du rivage. Est-il rocheux? Comporte-t-il des falaises abruptes? Existe-t-il des endroits où les personnes participantes peuvent accoster pour trouver refuge ou s'arrêter au cas où elles ne pourraient pas terminer la course? Si l'activité a lieu le long de la côte, on doit marquer ces endroits sur les cartes marines du secteur. Une carte de navigation ou une carte marine pourrait être recommandée.
- Le type d'appareil de communication : radio à très haute fréquence (VHF), téléphone cellulaire, etc. On devra afficher les numéros des cellulaires.
- Le numéro de téléphone de la personne responsable de l'étape aquatique de la course. On surveillera cette ligne téléphonique pendant toute l'activité sur l'eau.

Dans les secteurs côtiers, on doit prendre des dispositions pour diffuser un AVNAV. Les personnes qui naviguent dans le secteur sont informées des détails de la course. Les responsables de l'organisation d'un biathlon ou d'un triathlon incluant une activité nautique devraient tenir compte des points suivants :

- mettre sur pied, en vue de ces activités, un organisme national dont le mandat serait de surveiller l'élaboration des lignes de conduite relatives à la sécurité et des modalités d'intervention d'urgence à l'intention des responsables de l'organisation de courses de nature aquatique;
- établir des exigences nationales à l'intention des personnes participantes qui devront faire la preuve qu'elles possèdent un niveau de compétence acceptable, si l'activité a lieu dans des eaux de marée ou des eaux vives présentant de forts courants;
- établir des exigences nationales à l'intention des personnes participantes pour qu'elles démontrent ou fournissent une preuve qu'elles possèdent une formation sur les techniques d'autosauvetage, en fonction du niveau de difficulté du parcours dans les eaux navigables.

2.5 Déterminer les facteurs de risque

Les responsables de l'organisation doivent, lors de leur planification, établir les risques associés à chaque zone, de même que le niveau de difficulté du ou des parcours. À ce sujet, le document produit par le CQL s'avère fort intéressant. Après avoir établi la cotation de chaque zone de pratique, les responsables sont en mesure de faire l'adéquation entre les personnes participantes (voir le relevé des caractéristiques) et les niveaux de risque associés aux activités offertes.

Le premier pas vers la prévention consiste à prendre conscience des risques que représente toute activité sportive et d'être en mesure de les évaluer. À partir d'une réflexion sur les facteurs de risque suivants, il sera possible d'établir une liste plus complète des problèmes qui peuvent survenir.

Risques liés au milieu et à l'environnement: une surface de jeu encombrée, un rapide encombré, des berges glissantes, un éclairage déficient, de mauvaises conditions atmosphériques, le vent, etc.

Risques liés au matériel et à la nature de l'activité: la qualité des équipements et des installations, par exemple une fixation de ski qui ne se déclenche pas, un VFI inadapté, une embarcation sans flottaison ou un casque protecteur mal ajusté. La nature de l'activité présente aussi des risques, notamment la noyade, le dessalage ou la présence d'obstacles.

Risques liés à la personne: l'état psychologique et physique ou les caractéristiques des personnes comme la condition physique, l'expérience, l'âge, le poids, la compétence, le comportement, la crainte de l'eau ou la capacité de nager.

Après avoir déterminé le niveau de difficulté du parcours et les risques de chacune des zones de l'événement, les personnes responsables de l'organisation sont en mesure de cibler le type de participant ou de participante qui peut utiliser la zone visée et mettre en place les moyens de prévention appropriés. Elles peuvent se référer, encore une fois, au *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* relatif à la discipline concernée. Elles sont responsables du choix des critères d'admissibilité, le cas échéant. Elles doivent mentionner clairement, dans la promotion, le niveau de l'activité pour en informer les personnes intéressées. Par exemple, si

l'activité se déroule dans une section de rivière peu accessible, le ou la responsable doit déterminer si les personnes qui n'ont pas d'expérience peuvent s'y aventurer, si elles doivent former des groupes encadrés ou si elles doivent en être informées à l'avance et de quelle manière elles doivent l'être, le cas échéant (message écrit, rencontre avant le départ, etc.).

Si l'événement comprend divers niveaux de difficulté, il peut être souhaitable d'en limiter l'accès et de déterminer le calibre des participants et des participantes au moyen de bracelets, par exemple. Le ou la responsable de l'organisation prend alors connaissance des normes, des recommandations et des procédures applicables au milieu (*Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* et règlement sur la sécurité de la ou des disciplines concernées) pour établir les critères de participation selon les zones. Par exemple, une personne ayant à franchir un rapide de classe III (RIII) doit porter un casque, selon les recommandations de la FQCK (chapitre 2.2 du *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures – Canotage*), avoir l'équivalent d'un niveau II en eau vive et être capable de se récupérer avec un autre canot. Ces critères doivent être communiqués aux personnes participantes.

Le repérage des facteurs de risque aide à déterminer les mesures de prévention essentielles à la sécurité des personnes participantes et à établir des liens avec les critères qui ont trait au « temps de réponse des membres de l'équipe de sauvetage » ainsi qu'au lieu de l'événement (milieu urbain ou région éloignée). La prise en compte de ces deux paramètres influencera la décision des responsables de l'organisation d'inscrire ou non au programme certaines sections de parcours.

2.6 Sélectionner les moyens à mettre en place

2.6.1 Élimination ou limitation des facteurs de risque

La présente étape consiste à limiter les risques possibles et à maîtriser ceux qui ne peuvent être évités. À la limite, il peut être nécessaire d'annuler ou de reporter un événement lorsque les conditions sont inappropriées, une solution extrême visant à éliminer les facteurs de risque. Le simple fait de porter l'équipement de protection

approprié peut, dans certains cas, éliminer le danger. On peut penser, par exemple, au port du protecteur facial complet, qui élimine le risque de blessure aux yeux durant une partie de hockey. Cependant, la pratique d'activités nautiques ou aquatiques représente un risque constant : le risque zéro n'existe pas. La grille de repérage des risques et des mesures de prévention présentée à l'annexe 2 facilite les choix à cette étape.

La personne responsable de l'organisation de l'activité peut toujours se reporter au *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* relatif à la discipline concernée pour trouver une ou plusieurs actions à entreprendre afin de limiter les risques. Pour les activités nautiques et aquatiques en rivière, le manuel *Sauvetage en eau vive*, produit conjointement par la FQCK et la Société de sauvetage, est recommandé. L'organisation est par ailleurs invitée à s'adresser à la Société de sauvetage pour les activités aquatiques qui incluent de la natation.

Lorsqu'un événement englobe plusieurs activités, l'organisation doit considérer l'ensemble des risques propres à chacune d'elles. Elle doit avoir recours à tous les moyens de prévention nécessaires et satisfaire aux exigences les plus élevées en la matière. Autrement dit, les événements qui incluent plusieurs activités doivent satisfaire aux normes les plus rigoureuses, même si un nombre important des participants et des participantes ne pourraient se qualifier compte tenu des niveaux de risque déterminés.

Il est possible de limiter les risques en acceptant les personnes participantes qui répondent à certains critères : posséder telle expérience ou être titulaire de tel brevet, disposer d'une embarcation insubmersible, utiliser certains équipements de protection comme un VFI ou un vêtement isotherme. Le meilleur moyen de diminuer ou de maîtriser les risques demeure une approche systématique de prévention.

2.6.2 Encadrement approprié

On entend par encadrement les actions du personnel qui consistent à accorder une aide personnelle aux participants et aux participantes, à faire de l'animation ainsi que de la surveillance. L'explication des principaux termes de cette définition est présentée ci-dessous.

Aide : *action d'intervenir en faveur d'une personne en joignant ses efforts aux siens* (Robert, 2009).

Appuyer, assister, protéger, seconder, secourir, soutenir, etc. (Legendre, 2005).

Animation : *méthodes de conduite d'un groupe qui favorisent l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective* (Robert, 2009).

Animer, aviver, diriger, donner la vie, égayer, électriser, enflammer, stimuler (Legendre, 2005).

Sens général : fonction visant à stimuler et à aider une personne ou un groupe dans l'atteinte de ses buts (Legendre, 2005).

Surveillance : *le fait de surveiller; ensemble des actes par lesquels on exerce un contrôle suivi* (Robert, 2009).

Conduire, contrôler, diriger, examiner, inspecter, observer, superviser, vérifier (Legendre, 2005).

L'encadrement renvoie à tout service qui soutient et permet la tenue d'un événement : obtenir l'autorisation officielle, recruter les effectifs, etc. La qualité de cet encadrement est fonction du moment de sa mise en œuvre, du personnel d'encadrement, de la communication entre les unités d'encadrement, des moyens de surveillance et de leur fiabilité ainsi que des compétences des membres du personnel d'encadrement (agents officiels et agentes officielles, surveillants et surveillantes, personnel médical, etc.).

L'encadrement renvoie aussi au soutien apporté aux personnes participantes. Par exemple, les moyens utilisés pour les reconnaître permettent d'assurer une surveillance constante et adaptée.

2.6.3 Vérification de la sécurité des personnes participantes

Une vérification de sécurité doit être effectuée auprès des personnes qui participent à l'événement, et ce, en fonction des différentes activités nautiques. On doit alors vérifier les éléments suivants :

- Les personnes sont les mêmes que celles qui se sont inscrites.
- Les nageurs et nageuses portent un bonnet de bain de couleur voyante.
- Les personnes sont facilement repérables grâce à un numéro bien attaché à la partie supérieure de leur torse, le cas échéant.
- Le bateau porte le même numéro que les personnes participantes, le cas échéant.
- L'équipement minimal de sécurité est à bord, en conformité avec le Règlement sur les petits bâtiments (C.R.C., chapitre 1487).

- L'équipement de sécurité exigé par le comité de sécurité est à bord.
- Toutes les personnes à bord portent un VFI.

En cours de route et selon la difficulté du parcours, il faut établir des postes de contrôle pour évaluer les personnes participantes et s'assurer qu'elles ont l'endurance nécessaire pour poursuivre l'épreuve sans risque.

2.6.4 Éléments de sécurité à prévoir pour une activité nautique

Les éléments suivants doivent être pris en compte pour constituer une équipe de soins d'urgence :

- une personne ou un comité responsable des soins d'urgence;
- une équipe terrestre de premiers soins;
- un local de premiers soins (voir la liste de vérification du poste de premiers soins à l'annexe 3);
- des trousse de premiers soins réglementaires et accessibles partout (voir l'annexe 4);
- un véhicule pour les déplacements d'urgence;
- une patrouille d'intervention nautique;
- une embarcation de sauvetage motorisée (voir le matériel de sauvetage à l'annexe 5);
- un plan de sécurité pour les activités se déroulant sur l'eau et sur terre;
- un système de communication efficace entre les équipes;
- des protocoles d'urgence écrits;
- les numéros d'urgence affichés près du téléphone;
- un moyen de communication fonctionnel impliquant des soins médicaux d'urgence.

2.6.5 Comité chargé des soins d'urgence

On recommande d'abord de former ou de trouver un comité ou une personne qui sera responsable des soins d'urgence et de la patrouille nautique. La coordination des premiers soins sera plus facile pour une personne ou un comité ayant de l'expérience dans ce domaine ainsi qu'en matière de sauvetage. Les responsables doivent posséder des qualités relatives à la formation — entre autres le leadership et la débrouillardise — afin d'être en mesure de bien diriger les bénévoles tout au long de l'activité. Il faut également déterminer s'il s'agit d'un protocole d'intervention en région éloignée ou en milieu urbain.

2.6.6 Positionnement de l'équipe de soins d'urgence

Aucune directive officielle n'a été émise pour ce qui est de l'emplacement de l'équipe de soins d'urgence dans le cadre d'un événement grand public. Compte tenu du fait que le rapport entre les personnes participantes, d'une part, et les membres des équipes de patrouille et de secours, d'autre part, n'est pas officiellement déterminé et que les besoins associés à chaque activité sont différents, il est difficile de fournir des consignes pertinentes. Néanmoins, il importe de respecter certains principes qu'on peut résumer de la façon suivante :

- Idéalement, aucune personne participante ne devrait se trouver hors du champ de vision des patrouilleurs et des patrouilleuses nautiques en poste.
- Si les personnes participantes ne portent pas de VFI et puisqu'une victime de noyade peut être immergée en moins de trente secondes, chaque personne devrait pouvoir être récupérée en moins de quinze secondes.
- Si un moyen d'intervention est utilisé pour secourir une victime, on doit tenir compte du fait qu'il n'est plus disponible pour la surveillance ou pour d'autres interventions.
- Les caractéristiques du lieu de l'activité (courant, marée, conditions météorologiques, température de l'eau, grandeur du terrain et du plan d'eau à surveiller) ont une influence sur son déroulement et sur le nombre de bénévoles requis pour en assurer la sécurité.
- On doit veiller au respect de la proportion exigée pour ce qui est des embarcations de sécurité ou des autres moyens visant à assurer la sécurité de certaines activités. Par exemple, pour la traversée à la nage d'un plan d'eau important, le rapport sera d'une embarcation de sécurité par nageur ou nageuse. En eau vive, la sécurité d'un petit rapide peut être assurée par l'utilisation d'un ou de deux sacs à corde.

a) Emplacement des équipes de secours

- Au moins deux secouristes au départ, s'il y a lieu.
- Au moins deux secouristes à l'arrivée, s'il y a lieu.
- Au moins deux secouristes au poste de premiers soins.
- Au moins deux intervenants ou intervenantes au bord de l'eau.

b) Emplacement des membres des équipes de patrouille et de sauvetage nautiques

- Une embarcation en tête de course (tête de peloton) ou de descente. Cette embarcation peut être remplacée par tout autre moyen d'intervention visant la sécurité des personnes participantes.
- Une embarcation en fin de course ou de descente pour fermer l'activité.
- Une ou des embarcations supplémentaires placées au milieu de la course ou de la descente. Le nombre d'embarcations doit être établi en fonction du nombre de personnes participantes pour qu'idéalement, chacun se trouve dans le champ de vision des patrouilleurs ou patrouilleuses.
- Dans le cas d'une activité qui se déroule loin de la rive, une embarcation mobile rapide pour la récupération et le transport des victimes jusqu'à la rive.

2.6.7 Exigences imposées aux membres bénévoles des équipes de secours, de patrouille et de sauvetage nautiques

Chaque membre de l'équipe de soins d'urgence doit posséder un minimum d'équipement personnel et d'équipement d'intervention. Ainsi, pour éviter les mauvaises surprises, chaque personne doit consulter la liste du matériel à se procurer, selon le poste qui lui a été attribué (voir les annexes 6 et 7). Les membres des équipes de sauvetage qui se trouvent aux embarcations doivent avoir reçu une formation appropriée et posséder les habiletés qui leur permettent d'intervenir auprès des participants et des participantes en cas d'urgence. On peut consulter l'annexe 8 pour plus d'information sur les protocoles d'intervention.

Les membres des équipes de patrouille et de sauvetage nautiques doivent :

- être titulaires d'un permis de conduire si elles ou ils manœuvrent une embarcation motorisée;
- cibler, préparer, entretenir et utiliser le matériel de sauvetage;
- reconnaître les différentes situations d'urgence et déterminer le niveau d'alerte qu'elles entraînent;
- répondre à une urgence nautique dans la mesure de leurs compétences et en suivant le protocole établi, tout en veillant à ne pas mettre leur propre vie en danger;

- être en mesure d'appliquer les techniques de sauvetage requises selon l'état de la victime;
- être en mesure d'administrer les premiers soins;
- être en mesure d'exécuter les manœuvres de réanimation;
- savoir planifier et diriger une mission de recherche.

Pour assurer la sécurité terrestre, les secouristes doivent avoir suivi une formation appropriée afin de pouvoir intervenir efficacement auprès des personnes participantes en cas d'urgence. Ainsi, elles ou ils doivent :

- avoir reçu une formation de seize heures ou plus accréditée par un organisme reconnu (Société de sauvetage, Croix-Rouge, Patrouille canadienne de ski, Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Ambulance Saint-Jean, Sirius Wilderness Medicine, etc.) selon les lieux de l'événement;
- être en mesure de reconnaître une victime blessée et de déterminer le niveau d'alerte que la situation entraîne;
- être en mesure d'évaluer l'état de la victime et de donner les premiers soins en fonction de cette donnée;
- être en mesure d'effectuer les manœuvres de réanimation.

2.7 Informer, communiquer et effectuer la signalisation

L'information comprend les renseignements transmis — avant l'événement — aux personnes participantes, au personnel, aux bénévoles responsables de l'encadrement, aux responsables des groupes de participants et de participantes, aux équipes de secours, aux entraîneurs et aux entraîneuses et, s'il y a lieu, aux gens qui assistent au spectacle et au centre hospitalier. Cette information peut être transmise sous différentes formes, en fonction de l'efficacité des moyens, des personnes participantes et du milieu.

Les moyens d'assurer la communication sont au choix de l'organisation, qui a une obligation en ce sens, compte tenu des particularités de l'événement. Elle doit toutefois fournir une information pertinente aux participants et aux participantes. Cette mesure permet aux adeptes de connaître les éléments inhérents à l'activité et de faire un choix en toute connaissance de cause.

Différentes méthodes peuvent être utilisées pour communiquer avec l'ensemble des personnes participantes. L'inscription faite au moyen d'un formulaire en ligne peut être l'occasion de recueillir l'information nécessaire. Sur place, lors de la tenue de l'événement, des affiches ou des listes d'éléments peuvent s'avérer utiles pour transmettre divers renseignements. On peut, dans le même but, avoir recours à un site Internet ou à toute autre technique jugée appropriée.

a) Communication avec les personnes participantes

On informera les personnes participantes des dangers associés au parcours sur l'eau :

- carte des lieux avec détermination des zones;
- équipement obligatoire et recommandé (VFI, tente, vêtements, etc.);
- préalables recommandés pour la pratique du sport;
- principaux risques :
 - état du plan d'eau,
 - courant, marées, action des vagues,
 - vent,
 - température de l'eau et de l'air,
 - dangers associés à une voie navigable,
 - lieux de refuge et de sécurité;
- liste des personnes-ressources;
- degré de difficulté des activités;
- procédures (par exemple, descente de rivière en équipe de deux);
- signalisation internationale avec pagaie et sifflet. Au minimum, les personnes participantes doivent être informées que trois longs coups de sifflet constituent le signal de détresse à lancer si elles se trouvent en difficulté.

b) Information complémentaire

- Les personnes participantes devraient être munies d'une radio VHF portative, selon l'endroit, en plus des téléphones cellulaires dont elles pourraient disposer.
- Elles devraient être informées des méthodes recommandées pour la manutention, le rangement et l'utilisation des dispositifs pyrotechniques (fusées de détresse).
- Elles devraient être familières avec le signal visuel et sonore utilisé pour mettre fin à la course en cas d'interruption prématurée. Il est recommandé de faire lancer un trait prolongé au moyen d'un avertisseur sonore à air. Ce signal doit être répété

à des intervalles déterminés, jusqu'à ce que toutes les personnes aient confirmé l'avoir entendu.

L'avertisseur sonore à air est préférable au sifflet parce que les gens qui participent à l'activité se munissent de sifflets pouvant servir à signaler les situations de détresse. Les deux signaux doivent être distincts.

- En plus du signal sonore, les embarcations de sécurité devraient faire flotter un drapeau ou un ballon, si la visibilité le permet, pour signaler l'annulation d'une course. Pendant la séance d'information, on informera les gens de l'objet utilisé.

2.7.1 Fiche santé et acceptation des risques

On recommande que chaque personne participante remplisse un questionnaire sur son état de santé et un formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques. Des renseignements importants comme les antécédents médicaux pourront ainsi être transmis aux intervenants et intervenantes en cas d'urgence. Des modèles de fiches se trouvent dans le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures*.

Le quartier général (QG) doit avoir en main une copie de tous les documents qui contiennent l'information sur les personnes participantes (les originaux étant conservés en lieu sûr) pour être en mesure d'y accéder rapidement.

2.7.2 Recommandations aux personnes participantes

L'organisation doit établir une liste de recommandations à adresser aux personnes participantes.

a) Être en mesure de commencer l'activité

Les novices doivent suivre un cours pratique avant de se lancer dans l'action.

- Préparatifs immédiats : vérifier les conditions météorologiques et aquatiques. Les lacs étendus peuvent être tout aussi imprévisibles que les eaux de marée en ce qui concerne les changements environnementaux.
- Se renseigner avant de se rendre sur les lieux. En présence d'eaux inconnues, on doit s'informer, auprès des gens qui utilisent couramment ces cours d'eau, des dangers possibles comme les courants forts et les rapides.

- Si l'activité se déroule dans des eaux côtières, des lacs étendus et de grandes rivières, prendre soin de se munir des cartes topographiques ou marines de la région, le cas échéant. Affiner ses compétences en matière de navigation ou suivre un cours si l'on est encore novice.

b) Prévoir le matériel de sécurité

- On doit porter un VFI confortable pour le sport pratiqué. Les couleurs éclatantes sont recommandées. Si le vêtement n'est pas muni d'un ruban réfléchissant, placer un tel ruban sur une partie visible de son corps, c'est-à-dire sur le haut du bras qui n'est pas recouvert par le VFI. Pour faciliter le travail de recherche, la personne doit paraître plus grosse et plus éclatante, et son aspect doit contraster avec l'environnement.
- Dans les eaux froides, on doit porter une combinaison isotherme (néoprène) ou un VFI fournissant une protection supplémentaire contre l'hypothermie.
- On doit se munir, le cas échéant, du matériel de sécurité décrit dans le Règlement sur les petits bâtiments.
- Un avertisseur sonore (sifflet) doit être fixé au VFI pour les cas de dérive, de chavirement ou d'incapacité de remonter dans l'embarcation.
- Tout autre matériel approprié au lieu de pratique doit être disponible.

Note importante : si une embarcation ne respecte pas les normes en vigueur (par exemple, une citrouille évidée), un VFI auquel est attaché un sifflet devrait constituer l'article de sécurité minimal à avoir à bord. Il faut se rappeler qu'on doit porter le VFI pour qu'il soit efficace. Cela doit être une règle de vie. La navigation de plaisance dans les eaux abritées peut sembler une activité à faible risque, mais la possibilité de noyade est toujours présente. On devrait par ailleurs y ajouter du matériel de sécurité supplémentaire dans le cas des compétitions présentant un risque élevé et prévoir un nombre approprié d'embarcations de sécurité pour pouvoir intervenir rapidement auprès des personnes en détresse.

c) Prévenir l'hypothermie

Le Canada est reconnu pour ses eaux qui demeurent froides à longueur d'année, tant à l'intérieur des terres que le long des côtes. Les eaux du fleuve Saint-Laurent sont considérées comme froides à partir de Québec. La majorité des eaux côtières ne grimpent guère au-dessus de 20 °C, même en été.

La clé de la survie réside dans la préparation puisque certains types d'embarcations, très instables, peuvent facilement chavirer. Les participants et les participantes doivent donc porter un VFI. La première réaction de l'organisme qui se retrouve dans l'eau froide de façon imprévue est de suffoquer. Le sujet avale alors de grandes quantités d'eau et risque de ne pas récupérer. Le port d'un VFI bien ajusté aidera au moins la personne à remonter à la surface. Les kayakistes pourraient porter une combinaison de néoprène en plus du VFI et munir leur embarcation d'une jupe hermétique bien ajustée. Les personnes participantes doivent être en mesure de reconnaître les premiers signes de l'hypothermie, qu'on appelle *tueur silencieux* pour de bonnes raisons. Une personne trempée, qui a froid et qui est incapable de trouver un refuge pourrait ainsi lancer un appel à l'aide avant l'apparition de tremblements incontrôlables et de la désorientation. À ce stade, la capacité de prendre des décisions avisées diminue et la victime est de moins en moins capable de demander de l'aide. L'hypothermie, qui représente un problème important, justifie la nécessité de prévoir un nombre approprié d'embarcations de sécurité le long du parcours.

d) Conseils supplémentaires

- Suivre un cours de premiers soins et être en mesure de fournir de l'aide aux autres.
- Avoir conscience que le rôle qu'on joue est déterminant pour la sécurité du groupe. Une fois sur l'eau, reconnaître les signes qui pourraient compromettre la sécurité et agir en conséquence. Il pourrait s'agir de lancer des appels à l'aide pour pouvoir se rendre dans un refuge sûr.
- Se demander si les personnes participantes sont prêtes à faire du portage au besoin. Comme il peut être difficile de soulever une embarcation, elles doivent être physiquement capables de le faire.
- Obtenir un certificat restreint de radiotéléphoniste reconnu par Industrie Canada. Ce certificat est nécessaire pour utiliser une radio VHF au Canada.

Les recommandations ci-dessus offrent un aperçu des éléments à considérer pour se préparer à une activité ou à une compétition sécuritaire. Bien sûr, toutes n'exigent pas le même degré de préparation. Tout en parcourant cette courte liste, on doit réfléchir aux conditions environnementales susceptibles d'être réunies ainsi qu'au temps et aux efforts d'intervention qui s'avéreraient nécessaires en cas de situation d'urgence. On doit suivre les recommandations pertinentes et mettre de côté celles qui ne conviennent pas.

e) Consommation d'alcool

Il est illégal de conduire une embarcation après avoir consommé de l'alcool. La consommation à bord exige la présence de toilettes, de postes de couchage et d'une cuisine. L'embarcation doit être ancrée, amarrée ou immobilisée le long d'un quai ou encore accostée. L'alcool ne devrait jamais être permis avant ni pendant un événement. Les boissons alcooliques doivent être consommées dans des endroits sûrs où elles sont légalement permises.

2.8 Établir un plan d'urgence

Les personnes responsables de l'organisation qui ont atteint cette étape du processus connaissent les facteurs de risque et les moyens de prévention appropriés. Elles sont donc en mesure d'établir un plan d'urgence. Ce type de planification englobe les protocoles permettant de gérer les situations d'urgence selon leurs particularités et permet aussi de prévoir la formation des intervenants et des intervenantes (par exemple, une formation spéciale en traitement de l'hypothermie pour le kayak de mer en eau froide). Le plan d'urgence doit être détaillé et facile à comprendre. De plus, il doit être unique et particulier à chaque activité ou zone d'activité, ou aux deux. Il doit inclure les noms des responsables (guide, premiers soins, etc.) et les procédures à suivre en situation d'urgence et de secourisme de même que dans les situations de crise (par exemple, des recherches et un sauvetage). Il doit préciser les moyens de communication à privilégier et le matériel de secours approprié aux diverses situations en cause et déterminer les parcours d'évacuation. Ce plan doit être affiché au poste de premiers soins et demeurer à la disposition de chaque intervenant ou intervenante. Même après des années d'expérience, il faut mettre régulièrement en pratique ce plan d'urgence afin de le bonifier, au besoin.

L'organisation doit prévoir un plan d'urgence pour les cas suivants :

- un accident impliquant une personne participante (selon l'état de la victime);
- un accident impliquant plusieurs personnes participantes;
- la disparition d'une personne participante;
- un accident parmi les spectateurs;
- la détérioration des conditions météorologiques avant ou pendant l'événement;
- les autres incidents mineurs possibles.

Les points importants à traiter sont les suivants :

- le matériel d'urgence, selon les conditions du lieu;
- les compétences des intervenants et des intervenantes, selon les lieux;
- la détermination des conditions sécuritaires et l'annulation des activités :
 - état non favorable du plan d'eau,
 - vents violents,
 - mauvaises conditions météorologiques,
 - dégradation de la visibilité,
 - tombée de la nuit,
 - événement maritime extérieur (par exemple, la pollution),
 - incident grave durant les recherches et le sauvetage,
 - défaillance du comité de sécurité,
 - autre urgence (feu de forêt, inondation, tremblement de terre, etc.);
- les procédures d'évacuation à adopter selon les zones;
- les numéros de téléphone d'urgence de la région :
 - Sûreté du Québec (310-4141, cellulaire: *4141),
 - Garde côtière canadienne (1 800 463-4393, cellulaire: *16),
 - service de police local (_____);
- l'énumération des moyens d'assistance disponibles;
- la détermination des routes d'évacuation.

Ce plan d'urgence est remis à la personne responsable des secours, qui s'assurera de respecter les démarches décrites. Le plan prévoit les solutions avant même que les problèmes surviennent. Il permet d'adapter certains aspects de l'événement aux caractéristiques particulières des personnes participantes, du site, de la région, etc.

Chapitre 3: Éléments liés à la prévention secondaire

La prévention primaire ne garantit pas l'absence de problèmes. Même si toutes les mesures possibles ont été prises, on doit prévoir les actions à poser en cas d'accident. L'assurance d'un traitement prompt et efficace s'avère indispensable pour assurer le caractère sécuritaire de l'événement. Sans une intervention rapide et de qualité, on ne peut prétendre offrir une sécurité optimale. Il s'agit donc de minimiser la possibilité d'aggravation et de complications dues à des soins qui tardent ou qui sont inappropriés.

Cette étape du processus comprend les actions à entreprendre pendant l'événement:

- 1) reconnaître les situations d'urgence;
- 2) suivre l'évolution des conditions météorologiques et de l'environnement;
- 3) s'assurer de la fiabilité des communications;
- 4) réduire le temps de réaction et le délai en ce qui concerne les premiers secours (extraction et stabilisation);
- 5) prévoir le transport et l'évacuation;
- 6) consigner les rapports des bénévoles.

3.1 Reconnaître les situations d'urgence

Il s'agit du premier maillon de la chaîne des mesures de prévention secondaire. Lorsque survient un accident, l'efficacité de l'intervention repose d'abord sur le fait que l'organisation prend conscience du caractère urgent de la situation. Elle doit donc mobiliser des ressources pour détecter toute condition nécessitant une aide, et ce, à l'aide des moyens de communication dont elle dispose. Toutefois, d'importantes difficultés peuvent survenir dans les régions isolées ou accidentées. Les moyens de communication doivent être éprouvés avant la tenue de l'événement.

a) Conseils relatifs à une situation d'urgence

Malgré une préparation minutieuse et une vigilance de tous les instants, il est possible qu'une urgence interrompe momentanément une activité en cours. Pour éviter une aggravation de la situation, voici quelques pistes à suivre pour la personne qui se trouve le plus près de l'accident:

- garder son calme;
- reconnaître la nature de l'urgence (mineure ou majeure);
- signaler l'urgence à l'ensemble de l'équipe de soins et aviser l'organisation, qui déterminera ses conséquences sur l'activité;
- assurer la sécurité de la victime en la plaçant en lieu sûr;
- suivre le protocole approprié à l'urgence et à l'état de la victime;
- réduire les communications sur les fréquences radio (éviter le bavardage);
- obtenir de l'assistance auprès de la GCC et communiquer avec le Centre de sauvetage maritime (MRSC) au 1 800 463 4393;
- rédiger un rapport d'accident.

b) Urgence mineure ne nécessitant pas le recours aux services préhospitaliers d'urgence (SPU)

- Il arrive que des athlètes veuillent continuer la course malgré une blessure mineure. Dans ce cas, il ne faut pas toucher à la victime, à moins qu'elle n'en fasse la demande, pour éviter de la disqualifier.
- Certaines personnes viennent d'elles-mêmes au poste de premiers soins pour signaler une blessure. Les secouristes doivent alors prodiguer les premiers soins selon les protocoles prévus. Ils ou elles doivent également remplir un rapport d'intervention mineur, et ce, même pour un simple pansement.
- Si la situation se détériore, les secouristes doivent suivre les protocoles appropriés.

c) Urgence majeure nécessitant le recours aux SPU

- S'assurer que la victime est prise en charge par l'équipe de soins d'urgence.
- Informer le ou la responsable de l'événement que la situation exige un transport en ambulance et transmettre les renseignements pertinents :
 - niveau d'urgence (par exemple, un cas majeur),
 - type de blessure (par exemple, une douleur thoracique),
 - lieu (par exemple, la rive).
- Accueillir le ou la responsable des soins d'urgence sur les lieux.
- Prévoir le déplacement de la victime pour faciliter le travail des services d'ambulance, le cas échéant.
- Procéder à l'évacuation du public ou à l'arrêt de l'événement, au besoin.

3.2 Suivre l'évolution des conditions météorologiques et de l'environnement

L'organisation doit suivre en permanence l'évolution des conditions météorologiques afin de prendre à l'avance des décisions éclairées. Le suivi des courants de marée ou de gravité est également important afin de déterminer les difficultés liées aux zones de pratique et de modifier le déroulement de l'événement, au besoin. Les autres facteurs de risque importants sont le vent et les orages, la pluie abondante, la grêle, la brume (visibilité restreinte) et la température, évidemment. Les décisions qui dépendent des risques d'orage respectent des critères très clairs. Par exemple, puisque la foudre peut tomber jusqu'à seize kilomètres à l'avant d'un front orageux, l'organisation doit réagir rapidement. (Pour plus d'information, on peut consulter le site d'Environnement Canada à l'adresse :

www.pnr-rpn.ec.gc.ca/air/summersevere/ae00s27.fr.html.)

Certains renseignements peuvent être d'une grande utilité. Par exemple, pour déterminer si la foudre est proche ou non, on peut compter les secondes qui s'écoulent entre l'éclair et le coup de tonnerre. Chaque seconde représente environ 300 mètres. Si moins de 30 secondes s'écoulent entre l'éclair et le tonnerre, l'orage est à moins de 10 kilomètres et il y a 80% de chances que la foudre frappe en cet endroit. Si une période inférieure à 30 secondes s'écoule, on doit s'abriter, de préférence dans une maison ou une

automobile en métal (pas dans une décapotable) ou dans une région située en basse altitude. Comme l'éclair peut survenir à plusieurs kilomètres du nuage d'origine, on doit prendre des précautions même si l'orage n'est pas directement au-dessus de soi.

Utilisez la règle de 30.

- Cherchez un abri approprié si vous pouvez compter 30 secondes ou moins entre l'éclair et le coup de tonnerre qui suit.
- Restez à l'abri pendant 30 minutes après le dernier grondement de tonnerre.

3.3 S'assurer de la fiabilité des communications

Après avoir détecté l'accident, les personnes concernées doivent compter sur des moyens de communication efficaces et savoir qui appeler, où appeler, etc. Ce maillon détermine le degré d'efficacité du système de sécurité et la rapidité des interventions. L'organisation doit planifier et coordonner la communication, tant à l'interne qu'à l'externe.

À l'interne, des moyens de communication fiables et adaptés sont essentiels et doivent être testés en situation réelle avant la tenue de l'événement. Le mode d'utilisation doit également être connu des intervenants et des intervenantes (par exemple, utilisation d'un téléphone satellite ou d'une radio VHF). Ces personnes doivent être en mesure de communiquer entre elles afin d'assurer un encadrement complet ainsi que des secours et des soins cohérents et rapides. L'information doit circuler rapidement au sein de l'équipe pour assurer un bon suivi.

À l'externe, les communications avec les journaux, la radio et les autres médias doivent être coordonnées pour éviter les rumeurs et autres commentaires négatifs sur l'organisation. On doit éviter tout risque de déformation de l'information.

Pour assurer une bonne communication, le choix de moyens est assez vaste. On peut penser par exemple au cellulaire, au téléphone satellite, au walkie-talkie, au sifflet ou aux signaux de pagaie. Il suffit de considérer les limites de chacun et l'expérimentation permettra rapidement d'en connaître les possibilités. Par exemple, pour un événement en région éloignée, l'utilisation d'un téléphone cellulaire peut s'avérer problématique en

raison de l'accessibilité difficile du service. La grandeur du site de l'événement peut également représenter un défi pour la communication.

Le choix de bons moyens de communication permet le respect des procédures mises en place par l'organisation. Si la détection d'un accident et la communication sont appropriées, on peut fournir les premiers secours sans tarder. L'information doit circuler rapidement au sein de l'équipe pour assurer la cohérence des interventions.

Par exemple, si, lors d'une compétition, une embarcation chavire, on doit détecter rapidement l'incident et déterminer si des secours extérieurs sont nécessaires. La personne qui repère l'incident doit être capable de porter un jugement sur la situation ou d'en rapporter les détails afin qu'une décision rapide soit prise par les responsables.

3.4 Disposer de moyens de communication

Le QG doit disposer d'un moyen fiable pour communiquer avec les responsables de l'organisation de l'événement et la ou le responsable des soins d'urgence et bien coordonner la sécurité. Il doit avoir accès à au moins l'un des moyens de communication suivants :

- radio à très haute fréquence (VHF marine si l'événement se déroule sur un plan d'eau navigable);
- téléphone cellulaire;
- ligne téléphonique fixe;
- télécopieur, au besoin;
- Internet.

La personne responsable du QG doit disposer d'un téléphone cellulaire dont le numéro n'est connu que du comité des soins d'urgence et des organismes d'urgence extérieurs qui interviennent en cas de panne ou de surcharge du réseau téléphonique.

Le QG doit avoir au moins deux lignes téléphoniques :

- l'une pour les personnes participantes, les familles et les médias (numéro connu);
- l'autre pour le comité de sécurité et les organismes d'urgence (numéro confidentiel).

Si le QG est doté d'un ordinateur avec accès Internet par téléphone, une ligne doit y être consacrée exclusivement pour libérer les deux premières lignes téléphoniques.

On peut consulter l'annexe 9 pour plus d'information sur les communications maritimes.

3.5 Réduire le temps de réaction et le délai en ce qui concerne les premiers secours (extraction et stabilisation)

Que l'activité soit de type nautique ou aquatique, le délai de réponse doit être le plus court possible. Le port du VFI ne permet pas d'allonger indéfiniment ce délai, mais on peut alors croire que la personne qui le porte est en situation de flottaison stable.

La qualité des soins prodigués à la victime dépend des ressources humaines et physiques disponibles sur le site de l'événement. L'étape des premiers secours inclut l'extraction de la zone et le traitement préliminaire des blessures. Il est possible que l'évacuation doive se faire avant même le traitement: cette décision revient aux personnes qui interviennent sur le terrain.

Le recrutement des effectifs qui verront aux premiers soins et au traitement des blessés peut se faire à l'aide du Répertoire des membres du Conseil de médecine du sport du Québec. Cette brochure fournit, par région, les coordonnées des médecins, des physiothérapeutes et des thérapeutes qui s'intéressent au domaine sportif.

De plus amples détails au sujet de situations extrêmes se trouvent à l'annexe 10 (par exemple, les opérations de recherche permettant de retrouver une personne participante qui manque à l'appel ou qui est en retard ou encore la décision du ou de la propriétaire d'une embarcation par rapport à sa capacité d'effectuer correctement les manœuvres de remorquage lorsqu'un navire est disponible pour le faire).

L'organisation doit évaluer la distance qui la sépare du centre hospitalier afin de déterminer si l'événement dont elle est responsable se situe en région éloignée ou non. En région éloignée, l'organisation a davantage à suivre les directives du milieu. Le protocole de premiers soins est très différent dans ce cas et la gestion des risques en sera grandement influencée. À titre de référence, Sirius Wilderness Medicine définit chacun des deux milieux de la façon suivante.

a) Région éloignée

« Par soins d'urgence en régions éloignées, on entend l'assistance apportée dans un environnement situé à l'extérieur du territoire desservi par les services ambulanciers et les centres médicaux; par exemple, une rivière ou tout autre plan d'eau où se font des excursions en canot, des sentiers de randonnée pédestre, des sites d'opérations forestières(...)»

b) Milieu urbain

« En milieu urbain, l'exécution de ces manœuvres est rapidement secondée par le travail des techniciens-ambulanciers ou du personnel médical se trouvant à proximité. »

De plus, les premiers soins en région éloignée imposent de considérables défis tels les suivants :

- Le travail des secouristes se fait à l'extérieur.
- L'accès aux soins hospitaliers peut prendre des heures, voire des jours.
- Certaines blessures surviennent davantage en région éloignée (par exemple, un problème dû à l'altitude ou une hypothermie sévère).
- L'équipement de premiers soins est limité.
- Des techniques avancées de premiers soins peuvent être nécessaires (par exemple, l'administration de médicaments ou le nettoyage d'une blessure);
- les secouristes doivent prévoir des soins à long terme (par exemple, les besoins en nourriture et en eau, la stabilisation de la température ou le soutien psychologique).

Pour ce qui est des régions urbaines, la Croix-Rouge canadienne précise que le rôle du ou de la secouriste se résume aux trois points suivants :

- reconnaître l'urgence;
- appeler les SPU (911);
- agir selon ses compétences et ses connaissances, sans dépasser ses capacités.

Ainsi, en fonction du statut de l'événement, le rôle de l'équipe de premiers soins est complètement différent. En région éloignée, il est primordial que du personnel soit formé pour assumer toutes les tâches spécialisées à exécuter. Il est donc recommandé de suivre le protocole particulier à chaque localité.

3.5.1 Liste des tâches de l'équipe de soins d'urgence

Chaque équipe de soins d'urgence doit, dès son arrivée, connaître les tâches à exécuter. La personne responsable doit les distribuer parmi les bénévoles de l'équipe dans laquelle elle se trouve.

a) Tâches des membres de l'équipe terrestre de premiers soins

- Arriver sur les lieux au moins une heure avant le début de l'activité.
- Installer la tente ou le local de premiers soins au lieu indiqué sur le schéma.
- S'assurer de signaler l'emplacement de la tente ou du local de premiers soins.
- Préparer l'équipement de premiers soins.
- Se familiariser, si possible, avec l'endroit où se déroule l'événement.
- Vérifier le système de communication.
- Se placer en poste pour répondre aux urgences éventuelles.
- Signaler à la personne responsable de l'événement ou à celle responsable de la sécurité et des premiers soins que l'équipe terrestre de premiers soins est en poste.
- Se référer aux protocoles d'intervention en cas d'urgence.
- Si l'équipe de patrouille nautique se joint à l'équipe terrestre après sa surveillance, fournir un compte rendu de l'événement et distribuer les tâches.

L'ensemble de l'équipe de premiers soins et de patrouille nautique cesse sa surveillance uniquement lorsque la ou le responsable de l'événement lui accorde la permission de quitter les lieux.

b) Tâches des membres de l'équipe de patrouille et de sauvetage nautiques

- Arriver sur les lieux au moins une heure avant le début de l'échauffement des personnes participantes ou le commencement de l'événement.
- Préparer le matériel destiné aux embarcations ou aux lieux de sécurité.
- Procéder à l'inspection systématique des équipements à l'aide d'une liste de vérification.
- Mettre les embarcations à l'eau et installer le matériel aux autres lieux d'intervention.

- Inspecter l'ensemble du parcours aquatique et repérer les dangers ou les obstacles possibles.
- Vérifier le système de communication.
- Se placer en poste pour surveiller l'ensemble du plan d'eau dès qu'un participant ou une participante entre dans l'eau ou se déplace sur l'eau.
- Signaler à la personne responsable de l'événement ou des soins d'urgence que l'équipe de patrouille et de sauvetage nautiques est en poste.
- Dès que l'événement commence, suivre les personnes participantes à proximité du périmètre d'action et les aider à se diriger, le cas échéant.
- Se référer aux protocoles d'intervention en cas d'urgence.
- Lorsque la dernière personne a terminé son activité, informer l'équipe terrestre que l'équipe de patrouille et de sauvetage nautiques a mis fin à sa surveillance.
- Accoster les embarcations au quai. Sortir, au besoin, l'équipement de premiers soins et se joindre, si possible, à l'équipe terrestre sous la tente prévue pour les premiers soins.

L'ensemble de l'équipe de premiers soins et de patrouille nautique cesse sa surveillance uniquement lorsque le ou la responsable de l'événement lui accorde la permission de quitter les lieux.

3.5.2 Matériel de sauvetage

Il est très dangereux de tendre la main ou d'aller dans l'eau pour récupérer une victime. Pour éviter de mettre sa vie en danger, on doit plutôt utiliser des accessoires qui serviront d'extension de portée. Chacun d'eux présente des avantages par rapport au type de sauvetage à effectuer. Le choix dépend des besoins et des connaissances du sauveteur ou de la sauveteuse relativement à l'utilisation du matériel et au type d'embarcation. À ce sujet, on peut consulter la liste complète du matériel de sauvetage de base qui devrait se trouver dans une embarcation de sauvetage à l'annexe 5.

3.5.3 Trousse de premiers soins

Il existe une grande quantité de produits et de trousse de premiers soins sur le marché. Il n'est pas nécessaire de posséder une trousse coûteuse pour assurer les soins d'urgence. L'important est qu'elle contienne le minimum exigé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (chapitre S-3, r. 3). Il faut toujours se référer aux règlements de sécurité de la fédération ou de l'association concernée pour connaître les éléments propres à chacune. Un exemple général du contenu d'une trousse de premiers soins est présenté à l'annexe 4. En milieu aquatique, il est très important que toutes les trousse embarquées se trouvent dans un contenant totalement étanche.

3.5.4 Types d'équipements de sauvetage⁴ (activités en eau vive)

La protection essentielle

- Casque
- VFI
- Vêtements appropriés à la température (anorak de rivière, chaussures adaptées et adhésives, etc.)
- Nourriture

Le matériel de sécurité et de sauvetage

- Sac à corde
- Couteau
- Sifflet
- Mousquetons à vis ou autobloquants
- Cordelettes

Le matériel de réparation

- Ruban adhésif en toile (*duct tape*)
- Pince
- Scie portative
- Tournevis
- Briquet
- Trousse adaptée au sport d'eau vive

4 SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE et FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK, *Sauvetage en eau vive*, 2^e éd., 2007.

3.5.5 Types d'embarcations de sauvetage

Pour une sécurité optimale lorsque les participants et les participantes se trouvent sur ou dans l'eau, il est indispensable de disposer d'une ou de plusieurs embarcations de sauvetage. Il est essentiel d'en connaître les possibilités ainsi que les limites et de savoir où se trouvent les points de mise à l'eau pour chacune d'elles. Voici quelques questions à se poser au sujet de l'embarcation à choisir.

- Quel délai de mise à l'eau requiert-elle?
- Combien de victimes peut-elle accueillir en toute sécurité?
- Quel est son tirant d'eau?
- Comment se comporte-t-elle par mauvais temps?
- Quelle est son autonomie?
- Quelle est sa vitesse?
- Est-ce que les règles en vigueur sur le plan d'eau permettent l'utilisation d'une embarcation motorisée, le cas échéant?
- Est-ce que l'embarcation de sécurité est équipée pour naviguer la nuit?
- Est-ce que l'embarcation de sécurité est équipée d'un avertisseur sonore à air pour signaler la fin de la course?

Les caractéristiques générales des principales catégories d'embarcations de sauvetage sont présentées dans les pages qui suivent. On y trouve également la liste des équipements de sauvetage nécessaires pour chaque type d'embarcation. Il faut noter qu'en plus des équipements proprement dits, l'embarcation doit être dotée de l'équipement minimal requis selon le guide de sécurité de la GCC. De plus, les personnes qui se trouvent dans les embarcations de sécurité doivent avoir la liste des participants et des participantes ainsi que leur numéro au cas où elles auraient à intervenir auprès d'une personne inconsciente.

A) EMBARCATION À COQUE RIGIDE

L'embarcation à coque rigide offre un compromis intéressant pour les organismes de sauvetage. À mi-chemin entre les embarcations hautement manœuvrables et légères et les navires de sauvetage plus imposants fabriqués en acier, elle offre un confort intéressant tout en demeurant assez rapide.

Avantages

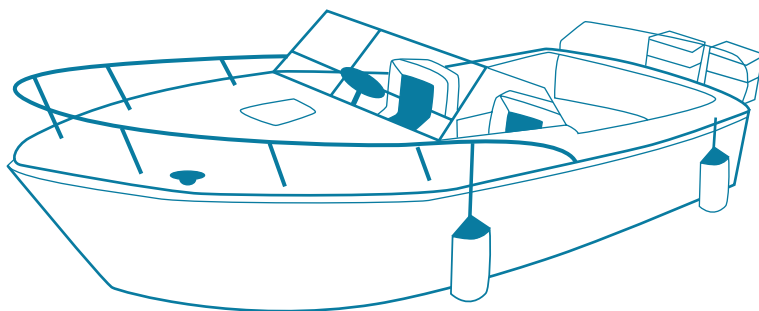
- Rapidité
- Embarcation à tout faire
- Peut être équipée de matériel de sauvetage
- Peut accueillir de deux à trois victimes
- Permet d'administrer les premiers soins à bord

Inconvénients

- Prix d'achat élevé
- Frais d'essence élevés
- Franc-bord souvent très haut
- Requiert une infrastructure de mise à l'eau
- Peut difficilement récupérer un canot ou un kayak de mer

Équipement de sauvetage nécessaire à bord

- VFI supplémentaires
- Signaux de détresse maritime (pièces pyrotechniques)
- Lampe de recherche et lampe de poche étanches
- Deux sacs à corde
- Perche de récupération
- Deux bouées de sauvetage de type torpille, annulaire ou tubulaire
- Planche dorsale
- Trousse de premiers soins
- Trois couvertures de laine
- Appareil à oxygène avec masque de poche
- Câble de remorquage
- Appareil de communication (VHF, émetteur-récepteur portatif, téléphone cellulaire)



B) PNEUMATIQUE

Cette embarcation variant de quatre à huit mètres de longueur est généralement équipée d'un moteur hors-bord.

Avantages

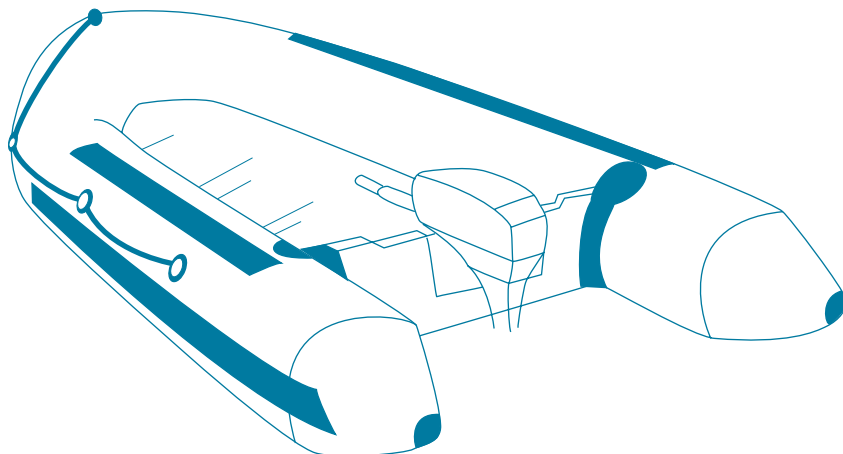
- Légèreté
- Grande manœuvrabilité
- Faible tirant d'eau
- Facilité de mise à l'eau
- Peut accueillir de deux à trois victimes
- Permet de récupérer des canots ou des kayaks de mer

Inconvénients

- Difficulté à s'orienter dans de grosses vagues
- Danger de chavirement
- Peut difficilement effectuer un remorquage

Équipement de sauvetage nécessaire à bord

- VFI supplémentaires
- Signaux de détresse maritime (pièces pyrotechniques)
- Lampe de recherche et lampe de poche étanches
- Deux sacs à corde
- Perche de récupération
- Deux bouées de sauvetage de type torpille, annulaire ou tubulaire
- Planche dorsale
- Trousse de premiers soins
- Trois couvertures de laine
- Appareil à oxygène avec masque de poche
- Câble de remorquage
- Appareil de communication (VHF, émetteur-récepteur portatif, téléphone cellulaire)



C) MOTOMARINE

De plus en plus d'organismes de sauvetage reconnaissent la valeur de ce petit engin souvent critiqué. La motomarine est très utile pour rejoindre rapidement une embarcation et distribuer de l'information. Cependant, son utilité en cas d'intervention auprès de victimes en difficulté grave est remise en question. Cette embarcation devrait être accompagnée d'une civière flottante lorsqu'elle sert à l'intervention de sauvetage.

Avantages

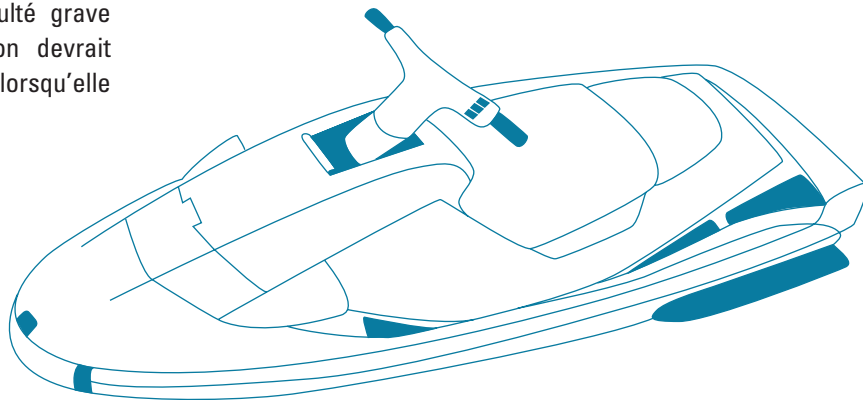
- Prix abordable
- Grande rapidité
- Grande manœuvrabilité
- Faible tirant d'eau

Inconvénients

- Capacité d'accueil limitée
- Exposition aux intempéries
- Impossibilité d'administrer les premiers soins à bord
- Manque de stabilité au moment de récupérer une victime

Équipement de sauvetage nécessaire à bord

- Civière flottante (attachée à l'arrière de la motomarine)
- Signaux de détresse maritime (pièces pyrotechniques)
- Lampe de poche étanche
- Sac à corde
- Bouée de sauvetage de type torpille, annulaire ou tubulaire
- Câble de remorquage
- Appareil de communication (VHF, émetteur-récepteur portatif, téléphone cellulaire)



D) CHALOUPÉ À RAMES OU À MOTEUR

Pionnière des embarcations de sauvetage, la chaloupe à rames ou à moteur n'en a pas moins gardé ses vertus salvatrices. Elle peut se révéler très utile.

Avantages

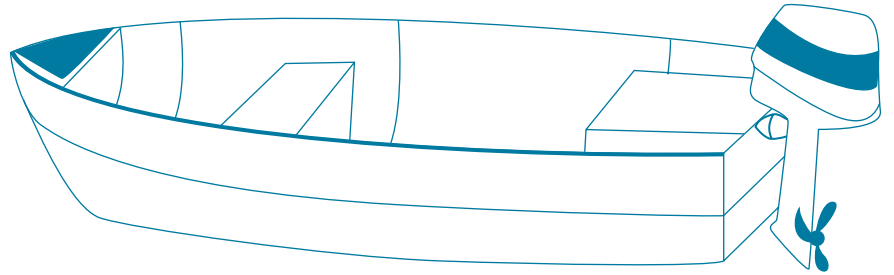
- Prix très abordable
- Transport facile
- Requiert peu d'entretien
- Ne tombe pas en panne (à rames)

Inconvénients

- Lenteur (à rames)
- Manque de confort
- Peut être ralenti ou stoppée par les vagues ou par le courant
- Chavire facilement

Équipement de sauvetage nécessaire à bord

- VFI supplémentaires
- Signaux de détresse maritime (pièces pyrotechniques)
- Lampe de recherche et lampe de poche étanches
- Deux sacs à corde
- Perche de récupération
- Deux bouées de sauvetage de type torpille, annulaire ou tubulaire
- Planche dorsale
- Trousse de premiers soins
- Trois couvertures de laine
- Appareil à oxygène avec masque de poche
- Câble de remorquage
- Appareil de communication (VHF, émetteur-récepteur portatif, téléphone cellulaire)



E) CANOT OU KAYAK

Comme les motomarines, ces embarcations sont très limitées pour apporter les premiers soins. Par contre, elles permettent la remise à flot rapide d'embarcations du même type en cas de chavirement.

3.6 Prévoir le transport et l'évacuation

Pour que la victime reçoive les soins appropriés à son état, on doit prévoir son transport vers une unité de traitement ou un centre hospitalier. En cas d'éloignement, alors qu'on applique le protocole réservé aux régions éloignées, il est très important que les personnes participantes soient clairement informées et qu'elles ne s'attendent pas à bénéficier du service d'un hélicoptère dans les cinq minutes suivant l'accident. On doit bien comprendre ce que peut représenter une évacuation en ce qui concerne les coûts, l'énergie et le temps nécessaires ainsi que les difficultés à surmonter.

La disponibilité des ressources, la compétence des intervenantes et des intervenants, leur efficacité et la célérité de leur intervention sont les déterminants de la prévention secondaire. Pour assurer la qualité des services, l'organisation doit élaborer un plan d'urgence en mettant sur pied des protocoles pour les situations d'urgence (voir la section 2.8).

Véhicule d'urgence

Il arrive parfois qu'une ambulance soit disponible sur les lieux mêmes de l'activité. Les ambulanciers et ambulancières se chargent alors de transporter la victime vers le centre hospitalier le plus près. Pour obtenir ce service, on doit communiquer avec le service d'ambulance de la municipalité.

La rapidité d'intervention est déterminante en cas d'urgence majeure. S'il est impossible d'avoir recours aux services d'ambulance, il est recommandé de mettre un véhicule motorisé à la disposition des secouristes qui doivent se déplacer rapidement sur les lieux de l'accident. Évidemment, le véhicule d'urgence ne doit jamais remplacer une ambulance et servir au transport de la victime à l'hôpital. Il permet cependant, selon la situation, de la conduire vers un environnement sécuritaire.

3.7 Consigner les rapports des bénévoles

Cette étape est très importante. En prévention secondaire, l'organisation doit mettre à la disposition des équipes de secours les moyens de consigner les détails des incidents qui surviennent. La rédaction de ces rapports ne doit pas être remise au lendemain, mais être faite sur place, au moment de l'intervention. Chaque détail est important pour améliorer les processus d'intervention lors de l'évaluation de l'événement et pour satisfaire aux exigences légales en vigueur.

Chapitre 4 : Éléments liés à la prévention tertiaire

La dernière étape de la prévention est constituée de mesures d'évaluation et de correction. La documentation et l'évaluation du fonctionnement du système de sécurité favoriseront le repérage des correctifs nécessaires et l'amélioration des mesures de sécurité pour le prochain événement. Un retour sur les faits est donc recommandé pour permettre d'améliorer les différents moyens mis en place. Cette étape du processus comprend les actions suivantes.

4.1 Faire un état de la situation

Les responsables de l'organisation de l'événement doivent d'abord établir un état de situation. Qu'est-ce qui a bien fonctionné (points forts)? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné (points faibles)? Qu'est-ce qui aurait dû être fait ou quels éléments auraient dû être présents lors de l'événement (éléments absents)? Une fois le bilan dressé pour tous les aspects de l'événement, ces personnes peuvent faire une analyse qui les conduira à prendre des décisions et des orientations en vue de la prochaine présentation de l'événement.

4.2 Noter les correctifs à apporter

Ces correctifs doivent être des actions concrètes à mettre en place pour la tenue du prochain événement (par exemple, cibler les mesures à prendre afin d'assurer l'évacuation dans telle portion du parcours ou modifier le système d'accueil des participants et des participantes).

4.3 Contribuer à l'élaboration des guides

Puisque tous les guides doivent refléter la réalité, que ce soit le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures* ou celui-ci, vous êtes invités à archiver vos rapports d'incident et d'analyse et à faire parvenir vos commentaires aux organismes concernés.

Conclusion

En résumé, on ne peut, pour aucune raison, négliger la sécurité des personnes qui participent à un événement nautique ou aquatique. Malgré le temps nécessaire à l'élaboration d'un plan d'urgence, chaque organisation doit prévoir des rencontres pour mettre sur pied les services de sécurité nautique ainsi que les soins d'urgence à apporter en cas d'accident. La planification dans le temps doit tenir compte du fait que certaines tâches décrites dans le présent guide exigent une formation spécialisée. Cette planification comporte plusieurs phases, qui vont de la prévention primaire à la prévention tertiaire.

Après avoir lu ce document, les responsables d'événements devraient pouvoir entreprendre la conception d'un plan de sécurité. Pour s'y préparer, ces personnes sont invitées à remplir le questionnaire de l'annexe 11, qui leur fournira un éclairage particulier et les aidera à atteindre un degré maximal de sécurité. Les différents protocoles d'urgence de même que les listes de vérification illustrées en annexe peuvent aussi être adaptés à des besoins particuliers.

Pour obtenir des ressources complémentaires, on doit communiquer avec les différents organismes spécialisés dont les coordonnées sont fournies plus loin, à la section *Références utiles*. Nous vous invitons également à relire le présent document afin de vous familiariser davantage avec les divers aspects de la sécurité nautique et aquatique.

Nous espérons de tout cœur que votre activité sera des plus agréables et des plus sécuritaires.

Références utiles

Il existe de nombreux documents de référence sur la sécurité, la prévention et l'intervention. Il est possible d'obtenir l'aide des organismes de référence pour trouver la documentation pertinente.

On peut visiter le site Internet du MELS pour obtenir la liste des fédérations concernées et les fichiers PDF appropriés.

http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/index.asp?page=securiteIntegrite_s_r

Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures

Conseil québécois du loisir et autres.

Voir la section Plein air : sécurité.

<http://www.loisirquebec.com/>

Répertoire des membres, Conseil de médecine du sport du Québec, 2008-2010

Sports-Québec.

Voir le Conseil de médecine du Québec.

<http://www.sportsquebec.com/DocRepository/Autre/Repertoire08105X8FINAL.pdf>

Sans trace Canada

Liste des pratiques à encourager.

<http://www.sanstrace.ca/programs/index.html>

Voir aussi le site américain pour une version anglaise.

<http://www.int.org>

Événements écoresponsables, Réseau québécois des femmes en environnement

<http://www.rqfe.org>

Voile Québec

Des formations particulières sont fournies par Voile Québec.

Programme de gestion de course : formation des officiels et des juges de course.

www.voile.qc.ca

Société de sauvetage

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Case postale 1000, succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3100 ou 1 800 265-3093

Télécopieur : 514 254-6232

alerte@sauvetage.qc.ca

www.sauvetage.qc.ca

Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Case postale 1000, succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3001

Télécopieur : 514 252-3091

info@canot-kayak.qc.ca

www.canot-kayak.qc.ca

Association québécoise de canoë-kayak de vitesse

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Case postale 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3086
Télécopieur : 514 252-3094
directeur.technique@aqckv.qc.ca
www.canoe-kayak-quebec.qc.ca

Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Case postale 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3099
Télécopieur : 514 252-3094
eauvive@kayak.qc.ca
www.kayak.qc.ca

Fédération québécoise de canotage long parcours

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Case postale 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3099
Télécopieur : 514 252-3094
Correspondance : 635, 117^e Rue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 3C4
Président: Richard Toupin (rhtoupin@sympatico.ca)

Fédération de voile du Québec

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Case postale 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : 514 252-3097
Télécopieur : 514 252-3158
www.voile.qc.ca

Transport Canada

Bureau de la sécurité nautique
<http://www.tc.gc.ca/securemaritime/desn/bsn/menu.htm>
Information nautique : 1 800 267-6687

Conseil québécois du loisir

<http://www.loisirquebec.com>

Infodébit de la FQCK

http://www.canot-kayak.qc.ca/info_debit/index.html

Myosis: débit des rivières

<http://www.myosis.ca>

Annexe 1

Liste des tâches de la personne ou du comité responsable

À prévoir quelques jours avant l'événement

- Confirmer l'horaire de la journée avec le ou la responsable de l'activité.
- Trouver le nombre de bénévoles requis pour chaque équipe.
- Préparer ou réviser les différents protocoles d'intervention.
- Visiter les lieux et en concevoir un schéma.
- Préparer un horaire pour les bénévoles des différentes équipes.
- Aviser la GCC si l'activité se tient sur l'un des plans d'eau couverts par ses services.
- Prévoir un dispositif d'arrêt de l'activité (par exemple, en cas de conditions météorologiques difficiles ou d'accident).
- Établir un point de contrôle au début du parcours d'eau pour :
 - s'assurer que le numéro de la personne participante est identique à celui de l'embarcation;
 - noter l'heure où chaque personne participante est entrée dans l'eau;
 - évaluer les personnes participantes pour s'assurer qu'elles peuvent continuer le parcours, surtout dans le cas d'un triathlon ou d'un biathlon;
 - s'assurer que les conditions n'ont pas changé et que l'événement n'a pas été annulé.

Avant le début de l'événement

- Confirmer avec la GCC la tenue de l'activité (avis de dernière minute), le cas échéant.
- Vérifier les conditions météorologiques et autres facteurs ambiants.
- Préparer et vérifier l'ensemble du matériel et des embarcations disponibles pour la sécurité.
- Tenir une séance d'information avec toutes les personnes participantes pour discuter du parcours d'eau.
- S'assurer de la présence des bénévoles.
- Faire une réunion avec l'ensemble des bénévoles pour diffuser l'information nécessaire à la sécurité.
- Donner les directives de la journée et distribuer les dossards numérotés.
- S'assurer que chaque équipe est à son poste avant le début de l'activité.
- Vérifier le fonctionnement du système de communication.

Une personne placée au point de contrôle doit transmettre au poste de commandement toute information concernant le parcours d'eau.

Pendant l'événement

- Coordonner les ressources en matière de sécurité.
- S'assurer qu'aucune équipe de soins d'urgence ne manque d'eau, de nourriture ou de matériel.
- Vérifier que chaque membre des équipes de patrouille et de secours est vêtu comme il se doit, en fonction des conditions météorologiques.
- Donner l'alerte en cas d'urgence.
- Suivre le protocole approprié en cas d'accident ou d'incident.
- Rapporter tout incident nautique au MRSC ou aux autorités locales (911, *4141).
- Marquer visuellement les embarcations abandonnées, s'il y a lieu.
- Prévoir les rotations et les pauses (particulièrement utiles en cas de mauvais temps).

Après l'événement

- Ramasser le matériel de sécurité.
- Rassembler l'ensemble de l'équipe de soins d'urgence.
- Faire un retour sur l'événement avec tous les bénévoles et discuter des interventions d'urgence faites pendant la journée.
- Remplir et remettre le ou les rapports nécessaires à la personne responsable de l'événement.
- Vérifier et entretenir le matériel et les embarcations.
- Rappeler la GCC pour confirmer que l'activité est terminée, le cas échéant.

Annexe 2

Grille de repérage des risques et prévention

Éléments relatifs à la planification de l'événement	Énumération des activités et de leurs répercussions sur la planification	Facteurs humains de risque (voir le guide du COL)		Facteurs de risque mécaniques et environnementaux (voir le guide du COL)	
		Encadrement, information et communication	Attitudes, comportements et caractéristiques des personnes participantes	Environnement, lieu de pratique et installations	Équipement
Énumération des caractéristiques des personnes participantes par activité	Exemples : voile : âge, brevet, formation, navigation, etc. kayak : formation, etc.	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:
		Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:
		Coûts:	Coûts:	Coûts:	Coûts:
Zone d'accueil	Exemple : aréna	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:
		Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:
		Coûts:			
Zone de stationnement		Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:
		Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:
		Coûts:			
Zone de transit		Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:
		Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:
		Coûts:			
Zone de navette		Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:	Facteurs de risque:
		Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:	Moyens de prévention:
		Coûts:			

Éléments relatifs à la planification de l'événement	Énumération des activités et de leurs répercussions sur la planification	Facteurs humains de risque (voir le guide du CQL)		Facteurs de risque mécaniques et environnementaux (voir le guide du CQL)	
		Encadrement, information et communication	Attitudes, comportements et caractéristiques des personnes participantes	Environnement, lieu de pratique et installations	Équipement
Zone de pratique	Exemple : eau calme, 12 km	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :
		Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :
Zone de pratique		Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :
		Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :
Zone de pratique		Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :
		Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :
		Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :
		Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :
Zone de repas		Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :
		Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :
Zone d'hébergement		Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :
		Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :
		Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :	Facteurs de risque :
		Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :	Moyens de prévention :

Mesures de sécurité et sauvetage

Moyen	Avantages	Désavantages	Commentaires
Sac à corde (et autre système d'aide avec corde)	Voir Sauvetage en eau vive publié conjointement par la FQCK et la Société de sauvetage	Ne permet pas d'intervenir en toutes circonstances	
Sauvetage avec nageur ou nageuse	Voir Sauvetage en eau vive publié conjointement par la FQCK et la Société de sauvetage	Ne permet pas d'intervenir en toutes circonstances	
Canot en duo	Capacité de navigation contre le courant	Capacité d'intervention limitée à des rapides de classe III	
Canot solo	Aisance dans les rapides et accès à des zones difficiles	Capacité d'intervention limitée à des rapides de classe IV Capacité d'aide et de récupération limitée	
Kayak de rivière	Aisance dans les rapides et accès à des zones difficiles	Capacité d'aide et de récupération très limitée (moins que le canot solo)	
Kayak de mer	Rapidité de déplacement	Mal adapté aux zones de rapides	

Annexe 3

Liste de vérification du poste de premiers soins

Nécessaire

- Dossards
- 2 trousse de premiers soins
- 5 couvertures
- 2 lits de camp
- Planche dorsale
- Téléphone accessible
- Liste des numéros de téléphone d'urgence
- Bouteilles d'eau
- Table et chaises
- Papier et crayons
- Plan d'urgence
- Accès à de la glace
- Système de chauffage

Fortement recommandé

- Coffre à outils
- Moyen de communication
- Ruban adhésif en toile (*duct tape*)
- Système d'éclairage
- Toilettes
- Inhalateur
- Sacs en plastique

Annexe 4

Contenu d'une trousse de premiers soins

- 1 manuel de premiers soins
- 150 ml d'antiseptique en usage dans les centres hospitaliers
- 24 épingles de sûreté
- 24 pansements adhésifs enveloppés séparément
- 6 bandages triangulaires
- 4 rouleaux de bandage de gaze de 50 mm
- 4 rouleaux de bandage de gaze de 100 mm
- 4 paquets de ouate de 25 g chacun
- 12 tampons ou compresses de gaze de 75 mm x 75 mm
- 4 tampons chirurgicaux pour pansements compressifs enveloppés séparément
- 1 rouleau de diachylon de 12 mm
- 1 rouleau de diachylon de 50 mm
- Attelles de tailles variées
- Masque de poche ou autre moyen de protection
- Gants de protection jetables
- Ensemble de collets cervicaux
- Ciseaux universels
- Petite lampe de poche

Annexe 5

Matériel de sauvetage de base pour une embarcation

- Avirons, rames
- VFI approuvés et de taille appropriée à chaque personne à bord
- Sifflet attaché au VFI de chaque personne à bord
- VFI supplémentaires pour les personnes récupérées
- Ligne d'attrape flottante d'au moins quinze mètres de longueur
- Signaux de détresse maritime (pièces pyrotechniques)
- Lampe de recherche et lampe de poche étanches
- Écope ou pompe à main
- Sac à corde
- Bouée annulaire avec cordage
- Bouée torpille
- Perche de récupération
- Trousse de premiers soins
- Couverture de laine
- Planche dorsale
- Dispositif de remontée à bord (échelle, filet, etc.)
- Appareil à oxygène avec masque de poche
- Appareil de communication (VHF, émetteur-récepteur portatif, téléphone cellulaire)
- Couteau
- Câble de remorquage
- Vieux cordages pour récupérer ou remorquer des objets qui constituent des obstacles à la navigation
- Jumelles
- Défenses pour protéger l'embarcation durant les accostages

Note : On doit se référer à la section 3.5.5 du présent guide, intitulée *Types d'embarcations de sauvetage*, pour connaître l'équipement approprié à chaque type d'embarcation utilisé.

Annexe 6

Équipement de secours : intervention terrestre

- Sifflet
- Crème solaire
- Lunettes de soleil (attache à lunettes recommandée)
- Gourde d'eau (au moins deux litres)
- Collation et rafraîchissements
- Souliers de marche confortables
- Montre à l'épreuve de l'eau
- Chapeau ou casquette
- Élastiques pour cheveux longs
- Vêtements appropriés selon les conditions météorologiques (vêtements synthétiques, imperméables, etc.)
- Vêtements de rechange
- Photocopie de la carte de premiers soins

Annexe 7

Équipement de patrouille ou de sauvetage : intervention nautique

- Carte de conducteur d'embarcation de plaisance
- Sifflet
- Crème solaire
- Lunettes de soleil (attache à lunettes recommandée)
- Maillot de bain et serviette de plage
- Gourde d'eau (au moins deux litres)
- Collation et rafraîchissements
- Souliers ou sandales pour aller dans l'eau
- Montre à l'épreuve de l'eau
- Chapeau ou casquette
- Élastiques pour cheveux longs
- Souliers de marche confortables
- Vêtements appropriés aux conditions météorologiques (vêtements synthétiques, imperméables, etc.)
- Vêtements de rechange
- Vêtements isothermiques

Annexe 8

Protocoles d'intervention suggérés

Protocole d'intervention pour une personne blessée, consciente ou inconsciente

Le protocole d'intervention pour une victime blessée peut varier en fonction du type d'embarcation à la disposition des responsables de la surveillance. Ce protocole donne les grandes lignes du sauvetage d'une victime blessée lors d'une activité qui se déroule sur un plan d'eau.

1 ^{er} sauveteur ou 1 ^{re} sauveteuse	2 ^e sauveteur ou 2 ^e sauveteuse	Équipe terrestre
Signale la situation d'urgence		
Approche la victime de façon sécuritaire et vérifie son état	Rejoint le 1 ^{er} sauveteur ou la 1 ^{re} sauveteuse	Minimise la présence de personnes inutiles
Récupère la victime	Aide à la récupération de la victime	Prépare le matériel nécessaire pour recevoir la victime
Vérifie la respiration et les signes de circulation	Communique avec l'équipe terrestre pour qu'elle appelle les SPU au besoin	Appelle les SPU au besoin
Prodigue les soins prioritaires		
Retourne au quai		
Retourne à son poste de surveillance		Prend la responsabilité de la victime
À la fin de l'activité, effectuer un débriefage avec toute l'équipe sur place.		

On doit noter que, s'il y a plus d'une victime, le sauvetage se fera avec l'embarcation la plus grosse et la plus accessible. Une motomarine ne peut être utilisée que pour une seule victime.

Protocole d'intervention pour une personne blessée à la colonne vertébrale

Le protocole d'intervention pour une victime blessée peut varier en fonction du type d'embarcation à la disposition des responsables de la surveillance. Ce protocole donne les grandes lignes du sauvetage d'une victime blessée à la colonne vertébrale lors d'une activité qui se déroule sur un plan d'eau.

EMBARCATION DE SAUVETAGE		ÉQUIPE TERRESTRE
1 ^{er} sauveteur ou 1 ^{re} sauveteuse	2 ^e sauveteur ou 2 ^e sauveteuse	Premiers soins
Signale la situation d'urgence		
Approche la victime de façon sécuritaire	Assure la sécurité du 1 ^{er} sauveteur ou de la 1 ^{re} sauveteuse	Fait retarder le départ suivant, s'il y a lieu
Vérifie l'état de la victime dans l'eau	Rejoint le 1 ^{er} sauveteur ou la 1 ^{re} sauveteuse une fois la sécurité assurée	Prépare le matériel nécessaire pour recevoir la victime
	Communique avec l'équipe terrestre pour qu'elle appelle les SPU	Appelle les SPU
Effectue un retournement sécuritaire de la victime	Vérifie les signes vitaux	
Procède à la mise sur planche (sauveteur ou sauveteuse dans l'eau)	Procède à la mise sur planche dorsale (sauveteur ou sauveteuse dans l'embarcation)	
Aide à installer la victime dans l'embarcation	Installe la victime dans l'embarcation	
Retourne à son poste de surveillance	Retourne au quai	
	Transborde la victime au quai avec l'aide de l'équipe terrestre	Prend la victime en charge
	Retourne à son poste de surveillance	Prodigue les soins à la victime
		Remplit le rapport d'accident
À la fin de l'activité, effectuer un débriefage avec toute l'équipe sur place.		

On doit noter que, si le sauvetage se déroule seulement avec une motomarine, la mise sur planche ne pourra se faire qu'à un endroit qui s'y prête. La sauveteuse ou le sauveteur devra donc remorquer la victime jusqu'à l'endroit où elle pourra être stable et accessible avec une planche dorsale.

Protocole d'intervention pour une personne en danger de noyade

Le protocole d'intervention pour une victime en danger de noyade peut varier en fonction du type d'embarcation à la disposition des responsables de la surveillance. Ce protocole donne les grandes lignes du sauvetage d'une victime en danger de noyade lors d'une activité qui se déroule sur un plan d'eau.

EMBARCATION 1	EMBARCATION 2	ÉQUIPE TERRESTRE
Signale la situation d'urgence		
Approche la victime de façon sécuritaire	Surveille la situation (assure la sécurité du 1 ^{er} sauveteur ou de la 1 ^{re} sauveteuse)	Prépare le matériel nécessaire pour recevoir la victime
Récupère la victime dans l'embarcation		
Vérifie les signes vitaux de la victime dans l'embarcation		
Communique avec l'équipe terrestre		Appelle les SPU au besoin
Retourne au quai et transfère la victime à l'équipe terrestre		Prend la victime en charge
Retourne à son poste de surveillance		Prodigue les soins à la victime
		Remplit le rapport d'accident
À la fin de l'activité, effectuer un débriefage avec toute l'équipe sur place.		

On doit noter que, s'il y a plus d'une victime, le sauvetage se fera avec l'embarcation la plus grosse et la plus accessible. Une motomarine ne peut être utilisée que pour une seule personne en difficulté.

Protocole d'intervention pour une personne en arrêt cardiorespiratoire

Le protocole d'intervention pour une victime en arrêt cardiorespiratoire peut varier en fonction du type d'embarcation à la disposition des responsables de la surveillance. Ce protocole donne les grandes lignes du sauvetage d'une victime en arrêt cardiorespiratoire lors d'une activité qui se déroule sur un plan d'eau.

EMBARCATION DE SAUVETAGE		ÉQUIPE TERRESTRE
1 ^{er} sauveteur ou 1 ^{re} sauveteuse	2 ^e sauveteur ou 2 ^e sauveteuse	Premiers soins
Signale la situation d'urgence		
Approche la victime de façon sécuritaire	Assure la sécurité du 1 ^{er} sauveteur ou de la 1 ^{re} sauveteuse	Fait retarder le départ suivant, s'il y a lieu
Vérifie l'état de la victime	Rejoint le 1 ^{er} sauveteur ou la 1 ^{re} sauveteuse une fois la sécurité assurée	Prépare le matériel nécessaire pour recevoir la victime
Récupère la victime	Aide à la récupération de la victime	
Vérifie les signes vitaux dans l'embarcation	Communique avec l'équipe terrestre pour qu'elle appelle les SPU	Appelle les SPU
Entreprend les manœuvres de réanimation si possible, selon le type d'embarcation		
Retourne au quai	Retourne à son poste de surveillance	
Transfère la victime à l'équipe terrestre		Prend la victime en charge
Retourne à son poste de surveillance		Prodigue les soins à la victime
		Remplit le rapport d'accident
À la fin de l'activité, effectuer un débriefage avec toute l'équipe sur place.		

On doit noter que s'il y a plus d'une victime, le sauvetage se fera avec l'embarcation la plus grosse et la plus accessible. Une motomarine ne peut être utilisée que pour une seule personne en difficulté.

Annexe 9

Communications maritimes : pour en savoir plus

Historique des communications maritimes

En 1995, le réseau des stations radio de la GCC et celui des Services du trafic maritime ont fusionné dans le cadre d'une restructuration majeure de la GCC. Les nouveaux centres de services des communications et du trafic maritime (SCTM) garantissent une écoute continue des fréquences internationales de détresse et d'appel, soit 156,8 mégahertz (radio VHF, canal 16). Les centres fournissent de l'aide aux navires en détresse en assurant les communications avec le MRSC et les autres personnes concernées.

Les centres de SCTM assurent également l'échange de messages commerciaux et d'appels téléphoniques et transmettent, entre autres, des bulletins météorologiques et des renseignements sur les aides à la navigation et sur l'état des glaces. De plus, ils maintiennent une veille continue sur les systèmes électroniques d'aide à la navigation. C'est par l'intermédiaire des centres de SCTM que les bénévoles de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) peuvent faire connaître leurs plans de disponibilité.

Bref, les centres de SCTM de la GCC servent de relais entre les navires en difficulté, le MRSC et les navires participant aux opérations de recherches et sauvetage. Toute communication radio concernant un cas de sauvetage devrait donc être dirigée vers le MRSC par l'intermédiaire des centres de SCTM.

L'information suivante est disponible dans les centres de SCTM :

- la position des navires commerciaux;
- les conditions météorologiques;
- l'état des glaces;
- les obstacles à la navigation;
- les niveaux de l'eau;
- les heures des marées.

En résumé

Une bonne communication avec les autorités contribue à prévenir les accidents. Lors de la planification d'une activité nautique dans un cours d'eau où la circulation de navires est élevée, il faut aviser les autorités locales pour obtenir les autorisations nécessaires avant le début de l'événement. De plus, un avis à la navigation (AVNAV) destiné aux plaisanciers et plaisancières doit être émis quelques jours avant la date prévue afin de les informer des changements qui se produiront sur la voie navigable. Il est avantageux d'utiliser les radios VHF puisqu'on peut ainsi facilement obtenir l'aide nécessaire. On doit noter qu'une formation est obligatoire pour obtenir un permis d'utilisation d'un appareil VHF.

Annexe 10

Conseils applicables à une opération de recherche

Lorsque l'embarcation ou les personnes recherchées ont été retrouvées, le ou la responsable de l'embarcation de recherche doit :

- faire savoir aux personnes survivantes qu'elles ont été retrouvées (ou faire savoir aux personnes qui sont dans l'embarcation qu'elles étaient recherchées);
- informer le poste de commande (PC) de course, le QG ou le MRSC et se diriger vers l'embarcation en indiquant :
 - l'heure où l'embarcation a été aperçue,
 - sa position (latitude et longitude),
 - les conditions météorologiques sur les lieux,
 - l'état des personnes survivantes et de l'embarcation.

Lors de la transmission de l'information par radio, on devrait toujours se rappeler de la possibilité qu'ont les médias de balayer les ondes radio. L'identité des personnes ne doit donc pas être divulguée.

Capacité d'intervention pour une embarcation abandonnée

Lorsqu'un navire est disponible pour remorquer une embarcation, il appartient à la personne à qui elle appartient de juger s'il permet d'effectuer correctement les manœuvres. Si la vitesse d'intervention, la puissance ou la dimension du navire remet le succès de l'opération en question, il faut en informer le PC de course. C'est à la personne responsable de l'organisation de la course ou à celle à qui appartient l'embarcation de s'occuper de faire récupérer cette dernière.

Facteurs pouvant déterminer le niveau de risque

- La position du bateau
- Le type d'embarcation en fonction du secteur concerné
- Le degré de visibilité
- La marée et la force du courant, compte tenu des capacités de mouillage du bateau
- Les conditions météorologiques du moment et à moyen terme
- L'état des personnes à bord (âge, état de santé, état émotionnel, etc.)
- Le lien de communication
- La circulation maritime dans les parages
- La préoccupation exprimée par un navire de la GCC ou de la GCAC du secteur

Interrogation des personnes survivantes

Lorsque des personnes survivantes ont été secourues, les membres de l'équipe de sauvetage doivent les questionner sur les circonstances de l'accident et transmettre immédiatement l'information recueillie au coordonnateur ou à la coordonnatrice sur place ou au MRSC, si celui-ci a été alerté.

On interroge les personnes survivantes au sujet des éléments suivants :

- le nombre total de personnes à bord de l'embarcation;
- la possibilité qu'il y ait d'autres personnes manquantes;
- la position probable des personnes disparues;
- leurs antécédents médicaux (maladie cardiaque, diabète, épilepsie, etc.). Le tout est noté sur la fiche de santé de la personne participante concernée.

Interrogation

- L'interrogation ne doit pas aggraver l'état des personnes survivantes. Si celles-ci sont effrayées ou agitées, on doit, en fonction de la situation, employer une voix calme et éviter de suggérer les réponses.
- On peut informer les personnes survivantes que ces renseignements sont nécessaires aux recherches.
- L'interrogation peut également être menée par la personne responsable du site, au point de débarquement.

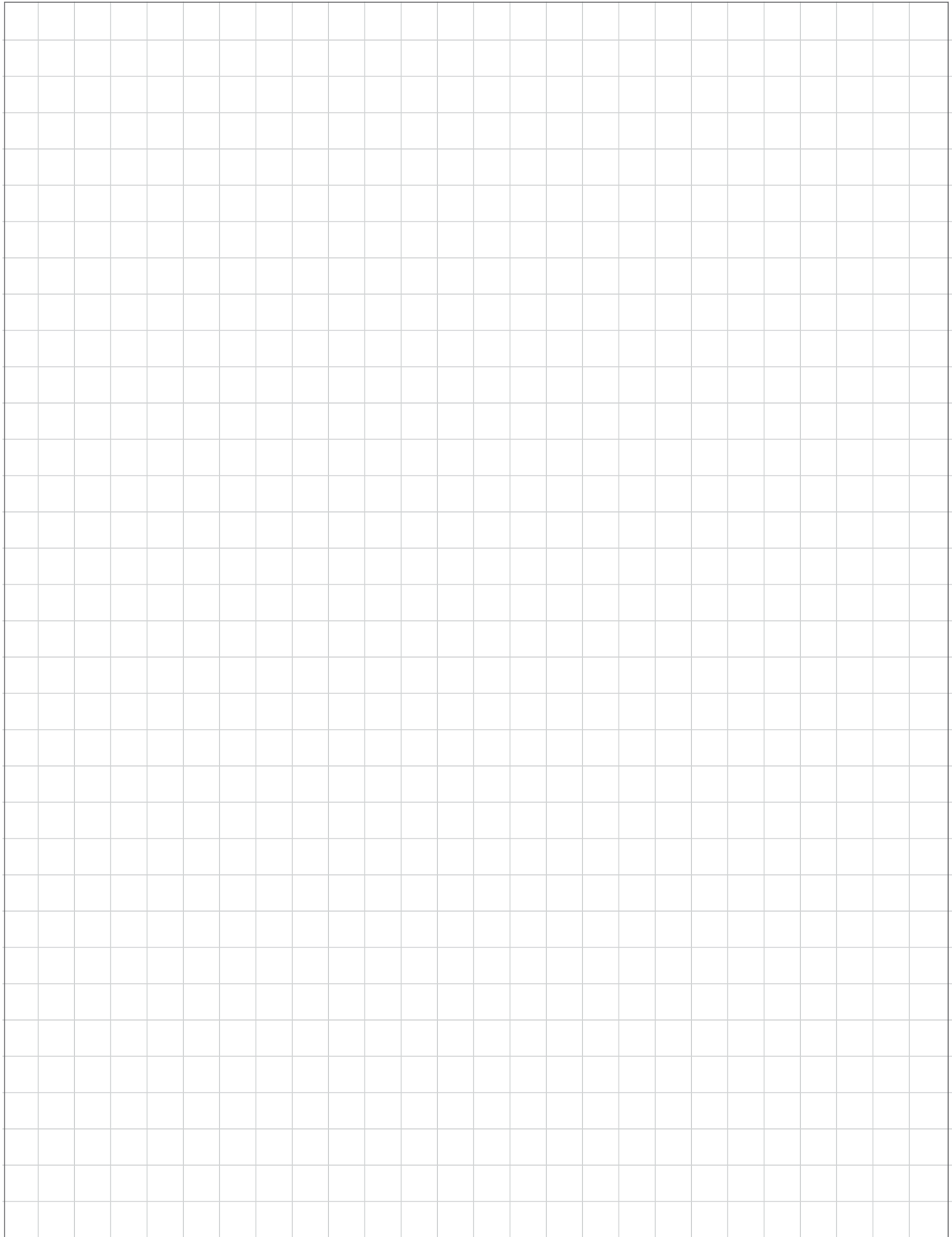
Annexe 11

Formulaire préparatoire à un événement grand public

FORMULAIRE PRÉPARATOIRE	
Information sur l'événement	
Titre de l'événement	Date prévue Du ___/___/___ au ___/___/___ jour mois année jour mois année
Description de l'événement	
Type d'événement: <input type="checkbox"/> récréatif <input type="checkbox"/> compétitif	
Précisez:	
Lieu de l'événement	Type de plan d'eau: <input type="checkbox"/> lac <input type="checkbox"/> rivière <input type="checkbox"/> fleuve Nom:
Municipalité où se déroulera l'activité:	
Personne responsable de l'événement	
Nom:	Prénom:
Fonction:	
Téléphone:	Poste:
Courriel:	
Adresse:	Code postal:
Ville:	
Personne responsable des soins d'urgence	
Nom:	Prénom:
Fonction:	
Téléphone:	Poste:
Courriel:	
Adresse:	Code postal:
Ville:	
Personne responsable de la sécurité	
Nom:	Prénom:
Fonction:	
Téléphone:	Poste:
Courriel:	
Adresse:	Code postal:
Ville:	

Questions sur l'activité	
À combien estimez-vous le nombre de personnes participantes?	
Cochez les groupes d'âge appropriés des personnes participantes.	
<input type="checkbox"/> 8 ans ou - <input type="checkbox"/> De 9 à 17 ans <input type="checkbox"/> De 18 à 39 ans <input type="checkbox"/> De 40 à 59 ans <input type="checkbox"/> 60 ans ou +	
Y aura-t-il des spectateurs et des spectatrices?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, à combien en estimez-vous le nombre?	
Combien de journées d'activités nautiques prévoyez-vous?	
À quelle heure commencera votre activité?	
À quelle heure se terminera-t-elle?	
Combien de départs avez-vous prévus?	
Combien y aura-t-il de personnes participantes par départ?	
Quelle est la distance à parcourir sur l'eau?	
Quelle est la méthode utilisée?	
<input type="checkbox"/> Nage <input type="checkbox"/> Canot <input type="checkbox"/> Kayak <input type="checkbox"/> Voilier <input type="checkbox"/> Bateau <input type="checkbox"/> Autre :	
Questions sur l'environnement	
Avez-vous visité les lieux?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, avez-vous repéré des dangers?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, expliquez :	
Questions sur l'équipe de sécurité nautique	
Avez-vous trouvé votre équipe de sécurité nautique?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, quel est le nom de l'organisme trouvé?	
Avez-vous un système de communication?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, lequel?	
Avez-vous des embarcations de sauvetage à votre disposition?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, combien?	
De quel type d'embarcations disposez-vous?	
<input type="checkbox"/> Motomarine <input type="checkbox"/> Pneumatique <input type="checkbox"/> Embarcation à coque rigide <input type="checkbox"/> Chaloupe à rames <input type="checkbox"/> Chaloupe motorisée <input type="checkbox"/> Autre :	
De combien d'embarcations estimez-vous avoir besoin?	
De combien d'intervenants et d'intervenantes estimez-vous avoir besoin?	
Questions sur l'équipe terrestre de premiers soins	
Avez-vous trouvé votre équipe de premiers soins?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Quel est le nom de l'organisme?	
Avez-vous de l'équipement de premiers soins?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, quel équipement avez-vous?	
De combien d'intervenants et d'intervenantes estimez-vous avoir besoin?	

Schéma des lieux



Bibliographie

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR et autres. (2005). *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – Normes, exigences et procédures*, 1^{re} édition, Montréal, CQL.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK (1999). *Guide des parcours canotables du Québec. Sud du fleuve Saint-Laurent incluant le bassin de l'Outatouais*, Montréal, FQCK, tome 1, 228 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK (2000). *Guide des parcours canotables du Québec. Nord du fleuve Saint-Laurent excluant le bassin de l'Outatouais*, Montréal, FQCK, tome 2, 268 p.

LEGENDTRE, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e édition, Montréal, Guérin, 1 554 p.

ROBERT, P. (2009). *Le nouveau petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE (1994). *Manuel canadien de sauvetage*, Toronto, Société de sauvetage, 203 p.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE (1997). *Sauvetage nautique pour premiers intervenants*, Montréal, Éditions Alerte, 89 p.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE et FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK (2007). *Sauvetage en eau vive*, 2^e édition, Montréal, Société de sauvetage, 118 p.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE (2005). *Guide pour la préparation des événements nautiques*, Montréal, Société de sauvetage, 73 p.

